

n°14

mars 1996

# SAMUDRA

## REPORT

COLLECTIF INTERNATIONAL D'APPUI AUX TRAVAILLEURS DE LA PECHE

---

---

DES FILETS DE PECHE FABRIQUES PAR LES FEMMES

LES PECHERIES MARITIMES DU CANADA

LA POLITIQUE DES PECHEES DE L'UE

UNE ASSOCIATION DE FEMMES DE PECHEURS

LA CONFERENCE DES FEMMES A PEKIN

LA SECURITE EN MER

LA SECURITE ALIMENTAIRE

NOUVELLES DU MONDE

# Sommaire

SAMUDRA n°4 mars 1996 RAPPORT TRIANNUEL D'ICSF

|                          |                                                                                              |    |
|--------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <input type="checkbox"/> | EDITORIAL                                                                                    | 1  |
| <input type="checkbox"/> | BRESIL<br>Les femmes au filet                                                                | 3  |
| <input type="checkbox"/> | CAMBODGE<br>Le rôle des femmes est mal reconnu                                               | 5  |
| <input type="checkbox"/> | CANADA<br>Réparer la casse                                                                   | 6  |
| <input type="checkbox"/> | UNION EUROPEENNE<br>Un point de vue espagnol                                                 | 10 |
| <input type="checkbox"/> | PORTUGAL<br>'Qui ne rame pas a déjà rame'                                                    | 16 |
| <input type="checkbox"/> | ETATS-UNIS<br>Les femmes en tête                                                             | 21 |
| <input type="checkbox"/> | GENRES<br>Les femmes dans un océan de problèmes                                              | 24 |
| <input type="checkbox"/> | SUIVI<br>Nettoyer les mers du globe                                                          | 27 |
| <input type="checkbox"/> | CONDITIONS DE TRAVAIL<br>Un métier dangereux                                                 | 29 |
| <input type="checkbox"/> | COMMENTAIRE<br>Une réunion à la recherche d'un programme                                     | 31 |
| <input type="checkbox"/> | DOCUMENT<br>Sécurité alimentaire sans la pêche, no problem ?                                 | 35 |
| <input type="checkbox"/> | DOCUMENT<br>Pour un nouvel équilibre                                                         | 38 |
| <input type="checkbox"/> | ANALYSE<br>Rendons visite aux victimes                                                       | 39 |
| <input type="checkbox"/> | OPINION<br>L'union fait la force                                                             | 48 |
| <input type="checkbox"/> | NOUVELLES DU MONDE<br>Taiwan, Ecosse, Cambodge, Norvège,<br>Malaisie, Japon, Indonésie, Inde | 50 |

# Nourrir avant d'enrichir ?

Le poisson constitue à la fois une source de nourriture et une source de revenus. Il faut absolument avoir cela à l'esprit quand on parle de sécurité alimentaire. Dans les communautés traditionnelles de pêcheurs, ils sont nombreux à tirer l'essentiel de leurs moyens d'existence de la pêche : la vente du poisson leur permet de se procurer l'indispensable. Il y a aussi tous ceux qui vivent plus directement de culture, de cueillette, de pêche. Dans ce dernier cas, le poisson est moins une source de revenus qu'une source de nourriture qui permet de satisfaire, au moins partiellement, les besoins en protéines.

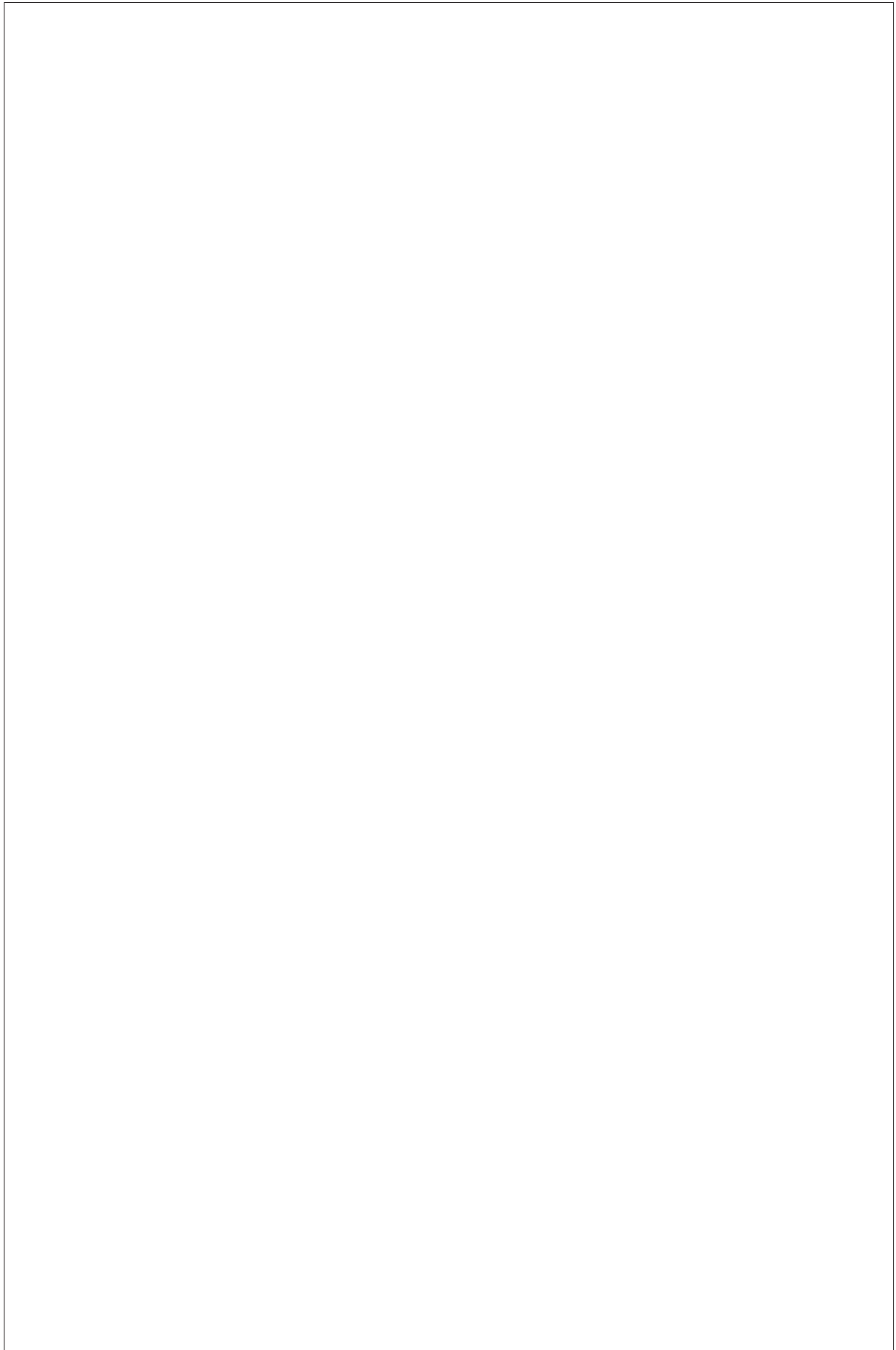
Dans beaucoup de pays en développement, il existe des groupes sociaux déshérités (ouvriers agricoles, travailleurs des plantations ou des mines...) qui trouvent dans le poisson, distribué surtout par le marché local ou régional, des protéines à prix abordable. Par contre, dans les pays développés, où le consommateur jouit d'une certaine prospérité, ce sont surtout les traditions culturelles, les habitudes ou les choix diététiques qui déterminent la demande. Ce vaste marché est en grande partie alimenté par des importations.

Des efforts ont été accomplis récemment pour traiter le problème de la sécurité alimentaire. Mais on n'a fait qu'un bout de chemin. Prenons la Déclaration de Kyoto et le Plan d'action pour une contribution durable de la pêche à la sécurité alimentaire qui a été élaboré en 1995 par la Conférence internationale sur la Contribution durable de la pêche à la sécurité alimentaire. Prenons la 31<sup>ème</sup> session du Comité de la FAO sur la sécurité alimentaire qui s'est tenue en février 1996. Dans tous les cas, on ne trouve qu'une approche fragmentaire pour traiter de la sécurité alimentaire sous l'angle de la pêche.

Ces réunions se sont concentrées uniquement sur la question de la production et des apports. L'augmentation des apports ne bénéficiera guère aux ménages les plus démunis, à moins qu'elle n'entraîne des prix plus abordables. Par contre, cette augmentation devrait se traduire par une amélioration des revenus chez les petits pêcheurs.

Se concentrer sur l'aspect production sans nullement restreindre la demande pourrait finalement se révéler être contre-productif. Car le marché est le pire ennemi d'une saine gestion de la ressource. Les mécanismes du marché sont toujours suffisamment souples pour absorber de grosses quantités de poisson et peuvent ainsi faire échouer des mesures de gestion, aussi valables soient-elles.

Il est sans doute bien difficile de convaincre les pêcheurs de ne pas se laisser tenter par la demande quand le marché est très porteur. C'est le cas notamment pour la crevette, le thon et les céphalopodes. On voit bien par là combien il est important, et combien il est difficile, de définir une politique lucide en matière de pêche et de sécurité alimentaire. Dans les pays du Sud, on pourrait échafauder des politiques différentes suivant les populations auxquelles on veut garantir la sécurité alimentaire. Pour les communautés de pêcheurs, il importe donc de développer un programme judicieux où seront définies les priorités régionales à partir de considérations à la fois économiques et sociales. Ce programme tiendra aussi compte des besoins des consommateurs les plus démunis. Voilà, à coup sûr, un but bien difficile à atteindre. Et quoi qu'il en soit, il ne sera jamais atteint si on oublie deux points essentiels : une meilleure gestion et une meilleure protection des stocks et de leur habitat.



## Des filets de pêche fabriqués par les femmes

## Elles en vivent

**L'avenir est bien sombre pour les femmes de Vigia au Brésil qui fabriquent des filets de pêche : le progrès technique risque d'éliminer leur savoir-faire traditionnel**

**D**ans beaucoup de pays, les femmes sont surtout actives dans les opérations post-capture. A Vigia, un port de la province de Para au Brésil, on trouve peu de femmes dans ce secteur : la plupart fabriquent des filets.

On considère que cette activité fait partie de la routine des ménagères. Elles s'occupent de la maison, des repas, des enfants, du potager. Une fois ces tâches terminées, elles se mettent au filet, chez elles.

Les femmes de Vigia ne savent pas ramander ; et elles ne cherchent pas à apprendre. Elles disent que c'est plus difficile de réparer un filet que de le fabriquer. Elles laissent donc cela aux hommes.

Des contraintes liées à l'espace et aux occupations expliquent en fait une telle répartition du travail. Il ne faut pas beaucoup de place pour faire des mailles. Les femmes restent à la maison, elles ne bougent guère. Pour ramander les filets, il faut au contraire un vaste espace. C'est le domaine des hommes.

Cette occupation de l'espace trouve sa source dans les normes traditionnelles en vigueur à Vigia, et appliquées avec une certaine rigueur. Il y a des pêcheurs qui préfèrent vivre plus chichement plutôt que de voir leur femme aller travailler à l'extérieur.

Le rôle de l'homme c'est de remplir ses obligations économiques. Les gens pensent souvent que l'argent de la femme n'est qu'un supplément aux revenus du mari. Et pourtant dans bien des endroits, la contribution des femmes aux revenus du ménage est très importante, plus importante parfois que la contribution du mari. Car la pêche est, par nature, une activité incertaine. Il existe très peu d'emplois pour les femmes

à Vigia. Les commandes de filets se font rares. Pour survivre, elles font des lessives, elles préparent des repas chez les autres. Celles qui ont un réfrigérateur, ce qui n'est pas du tout commun, vendent des glaces ou des boissons fraîches. D'autrent vendent de la soupe à base de maïs. Le long des berges ou des plages, là où l'eau n'est pas profonde, elles récoltent divers produits. La pêche en mer est réservée aux hommes.

A Vigia, certaines femmes prennent des crabes siri dans la rivière, le turu, un mollusque, et le crabe caranguejo dans la mangrove avec des pièges qu'elles installent sur les rives. Elles pêchent seules ou avec le mari, le père, des amis, surtout pour nourrir la famille mais aussi pour vendre si l'occasion se présente. L'argent gagné leur permet de survivre pendant que les hommes sont en mer.

Ces incursions dans le domaine de la pêche restent cependant très limitées. Elles sont nombreuses à ne pas quitter la maison. Et leurs occupations restent essentiellement féminines : repas, lessives, corvées d'eau, préparation de glace, fabrication de filets.

Les femmes de Vigia qui fabriquent des filets ont donc une activité économique à l'échelle des pêcheries locales. Pour autant, on ne leur reconnaît pas une vraie profession.

#### **Pas vraiment un métier**

Rares sont celles qui pensent en terme de profession et qui songent à adhérer à une organisation professionnelle, par exemple la colonia (qui enregistre les pêcheurs et collecte des contributions pour les pensions) ou IBAMA (l'Institut brésilien pour la protection de l'environnement) qui délivre les permis de pêche. Il n'est pas facile d'estimer le nombre de femmes qui fabriquent des filets à Vigia. Mais dans les familles toutes ont ce savoir-faire. Cette

source de revenus particulière, modeste mais essentielle pour l'équilibre économique, se trouve maintenant menacée. Les filets en nylon de fabrication chinoise remplacent peu à peu les filets traditionnels. Bien que la main-d'oeuvre féminine soit bon marché, ceux-ci ne peuvent lutter contre les produits fabriqués industriellement.

Leur adoption ne sera pas sans conséquence sur l'emploi des femmes. Verra-t-on, comme en d'autres parties du monde, s'installer un chômage endémique ? Dans les années à venir, deux questions vont obscurcir l'horizon des femmes de Vigia : la disparition des fabricantes de filets ou l'exploitation accrue de cette main-d'oeuvre.



Cet article a été écrit par Christine Escallier, ethnologue, et Maria Cristina Manesch, sociologue et coordinatrice au Brésil du Projet "Femmes dans la pêche" d'ICSF.

## Les femmes dans la pêche

## Leur rôle est encore mal reconnu

**Bien qu'elles occupent une place importante dans le secteur de la pêche, on ne se préoccupe guère de leurs problèmes**

**A** la suite de plusieurs décennies de guerre civile, les femmes représentent actuellement entre 60 et 65% de la population adulte du Cambodge. Leur rôle est vital pour l'économie. En plus de leurs tâches ménagères, elles contribuent de façon importante à tous les secteurs de la production alimentaire : transformation, conservation, commercialisation.

Afin d'étudier le rôle traditionnel des femmes dans les pêcheries du Cambodge, l'association PADEK (Partnership for Development in Cambodia), en liaison avec les autorités de la province de Prey Veng, a organisé récemment un séminaire national sur ce thème.

Les participants ont examiné les évolutions qui se produisent sur le plan technique et sur le plan social, avec tous les changements que cela entraîne dans la vie des femmes. Ils ont passé en revue les programmes en cours dans le secteur de la pêche pour voir s'ils tiennent compte des rapports de genre (hommes/femmes). Ils ont également analysé les facteurs qui influent sur la participation des femmes dans la pêche.

Dans la pêche de subsistance, on trouve des femmes aussi bien dans les opérations de capture que dans les opérations de la transformation. Au Cambodge, la pêche de subsistance représente près de la moitié de la production nationale, qu'on évalue à 100 000 tonnes.

Dans la pêche de type commercial, qui utilise d'autres sortes d'engins, les femmes apportent une aide considérable par des activités de soutien : réparation de filets, préparation de l'équipement et des appâts.

Dans les activités de transformation et de commercialisation, elles sont largement majoritaires. A cause de la nature

particulière des pêcheries cambodgiennes, de grandes quantités de poisson sont capturées sur une courte période de deux ou trois mois. Ce sont les femmes essentiellement qui se chargent de transformer et de conserver ces captures massives.

C'est grâce à elles que les pertes après capture sont pratiquement négligeables. Pour ce qui est de la distribution du poisson, elles tiennent la plus grande part du commerce de détail et une bonne part du commerce de gros.

Malgré tout, dans ce secteur peu de choses ont été faites pour améliorer la condition de ces femmes et résoudre leurs problèmes. Au cours des opérations de transformation, par exemple, il y a toujours des risques divers pour leur santé.

Pour commercialiser leurs produits, elles rencontrent d'énormes difficultés à cause du manque de moyens de transport et des grosses variations des cours entre les monnaies. Dans les écoles de pêche, dans la recherche et les programmes de développement qui concernent ce secteur, les femmes sont rares.

A la fin de ce séminaire, les participants ont adopté un certain nombre de recommandations en vue de soutenir les femmes dans les pêcheries du Cambodge et de renforcer leur rôle.



D'après un rapport de l'association PADEK, Phnom Penh, Cambodge.

## Les pêches maritimes

## Réparer la casse

**La sw Nova Fixed Gear Association a proposé un plan d'action pour faire face aux problèmes que connaissent les pêches maritimes du Canada**

**L**e Canada se situe à la première place mondiale pour la longueur de son littoral, à la seconde place pour l'importance de son plateau continental. Il contrôle une zone côtière de plus de 65 millions de km. Il va sans dire que la pêche a constitué pour les populations littorales une activité économique importante.

Mais à la suite de la surexploitation des ressources halieutiques et de la sévère dégradation de l'environnement aquatique, on a assisté à l'effondrement puis à la fermeture de certaines pêcheries parmi les plus importantes du pays. L'exemple le plus frappant a été la ruine des stocks de poissons de fond de l'Atlantique.

Les conséquences pour les populations ont été dramatiques. On estime à 40 000 le nombre de pêcheurs et d'employés d'usines qui ont ainsi perdu leur emploi. La filière est actuellement soutenue par des aides gouvernementales.

Certains ont attribué le déclin de la ressource à des causes naturelles et à des facteurs non contrôlables. Leur point de vue a été contesté. Il servirait à masquer ou à minimiser les dégâts causés tout au long des années 60 et 70 par les chalutiers congélateurs étrangers ou canadiens qui ciblaient le poisson de fond.

Il est maintenant grand temps de tirer les leçons du passé et de restructurer cette activité. Il faut mettre sur pied un autre système de gestion basé sur les principes de la cogestion. Savoir comment, quand et quoi pêcher et non plus uniquement quelle quantité pêcher. Cette restructuration devra faire appel à des principes économiques capables de faire de la pêche une activité à la fois compétitive et rémunératrice.

Le nouveau système de gestion des pêches devrait se donner pour objectifs :

- la durabilité des stocks de poisson et des écosystèmes ;
- l'efficacité pour une exploitation optimale de la ressource ;
- la stabilité des populations littorales ;
- une autonomie économique acquise sans aide publique.

On a bien mis en évidence l'importance de la cogestion de même que l'acceptation à leur juste valeur des connaissances que les marins possèdent sur leurs écosystèmes. Mais une cogestion ne s'avère possible qu'entre partenaires de force et de détermination égales.

A l'heure actuelle, tous les pouvoirs de décision sont aux mains des services du ministère des pêches. Il faut changer cela et trouver une solution pour partager plus équitablement l'autorité et accorder davantage de pouvoir aux pêcheurs et à leurs représentants.

Ce qui soulève une question connexe : l'existence indispensable d'instances représentatives fortes et indépendantes pour la profession. Actuellement, celles-ci n'ont qu'un nombre limité d'adhérents et souffrent continuellement d'une trésorerie médiocre. Il serait peut-être nécessaire de prévoir des dispositions législatives pour rendre obligatoire l'affiliation des pêcheurs aux organismes qui représentent leurs intérêts.

### Des partenaires égaux

Pour que les pêcheurs puissent se considérer comme des partenaires à part entière dans le processus de cogestion, il faudrait d'abord qu'ils acquièrent une opinion plus positive d'eux-mêmes et de leur profession. Cela exige des moyens de formation appropriés tenant compte des réalités du monde

maritime et l'acceptation de normes minimales pour ceux qui entrent dans le métier. Il faudra rechercher les stratégies et les techniques de pêche qui permettent de réduire au maximum les occasions d'abus de même que les coûts de la surveillance. Il importe aussi d'améliorer les qualifications et le savoir-faire des pêcheurs en activité.

**L**a cogestion peut se révéler profitable. Etant directement impliqués, les pêcheurs devront se tenir complètement informés des problèmes de l'heure, ce qui aidera à prendre des décisions responsables en toute connaissance de cause.

On leur fera en même temps prendre conscience que la ressource est leur bien commun, ce qui pourrait entraîner une baisse des pratiques illégales. Dans un système de cogestion, l'application des dispositions devrait gagner en efficacité et mieux cerner les abus, qui varient suivant les régions. Un partenariat s'établira entre scientifiques et pêcheurs qui mettront ensemble leurs connaissances.

Une gestion purement quantitative des pêches détermine combien de poisson on a le droit de prendre et non pas comment, où et quand on peut le prendre. Cette façon d'aborder le problème a été critiquée pour être à courte vue et inadéquate. Cela vient en partie du fait qu'il est bien difficile de

prévoir les captures, car les écosystèmes marins sont complexes. Il existe donc dans le système actuel, centré sur les quotas de débarquement, des problèmes fondamentaux intrinsèques.

Et ce système ne parvient même pas à contrôler les captures. Rejets, high grading et autres violations sont couramment constatées. Il est clair qu'il y a des problèmes tant au niveau de l'approche que de la mise en oeuvre. On n'a guère essayé d'étudier les liens possibles entre les techniques de pêche utilisées et le déclin des pêcheries, par exemple le chalutage et la décimation des stocks.

Pour une exploitation durable du poisson de fond, il semble qu'on doive préférer la palangre au chalut. Cete méthode est plus efficace et moins gaspilleuse. Sur les chalutiers, par exemple, le poisson peut être blessé, écrasé. On a constaté aussi que le chalut cause des dégâts sur les fonds, déséquilibre la biomasse féconde et les cycles de reproduction. On capture alors du poisson de faible poids qui n'a frayé qu'une seule fois.

#### Une réduction des captures

Avec des hameçons, par contre, on prend moins de poissons mais de meilleure qualité. Et il est plus facile de faire respecter la réglementation sur la taille des hameçons. La palangre

nécessite aussi davantage de main-d'œuvre, ce qui est un aspect tout aussi important.

**I**l est donc plus que souhaitable, il est impératif, que la palangre remplace le chalut. Cela résoudrait aussi le problème de la surcapacité et fournirait en même temps du travail aux chantiers navals.

Une pêcherie durable doit obéir à un certain nombre de principes :

- il faut protéger les frayères et les nurseries ;
- il ne faut capturer que des poissons matures qui ont frayé au moins une fois;
- le stock reproducteur doit compter un nombre important de gros poissons matures ;
- au cours de l'année, il faut cibler des espèces différentes à des époques différentes pour tirer le meilleur parti de la ressource.

Il va de soi que la mise en pratique de ces principes exige une connaissance approfondie de l'environnement marin. Cette même exigence s'impose lorsqu'il faut affiner les plans de pêche pour tirer le meilleur parti d'une nature imprévisible. Il est évident que cela n'est possible que dans le cadre d'un cogestion décentralisée. Il faut

aussi que les scientifiques et les pêcheurs collaborent davantage. Il faut que l'on utilise mieux les connaissances brutes de ces derniers. Il faut protéger un plus grand nombre de frayères et de nurseries, et pendant des périodes plus longues. Il faut délimiter des secteurs suivant les engins de pêche utilisés et créer un certain nombre de zones maritimes protégées.

Le besoin s'impose d'un système de gestion reposant sur les connaissances et le savoir-faire traditionnels pour que l'effort de pêche produise le maximum de bénéfices. Grâce à une gestion décentralisée, la pêche se fera en respectant au mieux la ressource et les intérêts des pêcheurs et des populations littorales dans leur ensemble. Elle tiendra compte de certains principes : production optimale, protection des frayères et des juvéniles.

Le nouveau système d'aménagement des pêches devrait, sur le plan économique, viser à créer des emplois familiaux autonomes. Il faut mettre en place un système d'entreprises privées judicieusement réglementées qui assure productivité, efficacité, profitabilité.

### **Intégration verticale**

Il faudra séparer le secteur de la transformation de celui des captures. En d'autres termes, l'intégration verticale qui apparaît aujourd'hui clairement dans l'industrie de la pêche, doit être modifiée. On doit appeler de ses vœux un secteur de la

transformation vraiment concurrentiel qui favorise la création d'entreprises plus petites, plus efficaces qui n'auront pas besoin d'aides publiques ou de plans de sauvetage pour survivre.

Empêcher les usiniers d'être en même temps armateurs présenterait plusieurs avantages. Car ils ne pourraient plus influencer sur le marché, faire tomber les cours. Cela permettrait aux vrais pêcheurs d'avoir des revenus plus équitables.

Ils ne pourraient plus exiger des pêcheurs indépendants qu'ils aillent "faire les courses", c'est-à-dire leur ramener une liste d'espèces de poissons précise pour répondre exactement à la demande. On éliminerait ainsi les rejets d'espèces indésirables et la sélection des seules espèces de grande valeur (high grading), et tout le gaspillage que cela représente.

Il faut aussi que le secteur des pêches soit vraiment concurrentiel. Cela exige une politique favorable à la pêche artisanale. En général, les pêcheurs artisans protègent mieux la ressource car ils sont davantage impliqués, personnellement et financièrement, dans cette activité.

Il s'avère également nécessaire de maîtriser le processus de privatisation des ressources halieutiques, qui jusqu'à présent étaient un bien commun. Pour réduire la surcapacité et la surexploitation, on s'est mis à accorder des licences qui devenaient un bien personnel.

Cette politique a, en fait, ouvert la voie à des monopoles, favorisé la concentration sans protéger la ressource. Il faut que les pêcheurs artisans puissent trouver leur place au sein d'un système régulateur qui précise où, quand et comment on peut pêcher.

Il importe également d'uniformiser les normes de qualité pour que le consommateur accepte mieux et en toute confiance les produits de la mer. Les pêcheurs qui joueraient le jeu de la qualité y trouveraient leur compte.

Si toutes ces suggestions pouvaient être retenues et incluses dans un nouveau système de gestion des pêches, ce secteur économique s'en trouverait beaucoup mieux. Et le contribuable canadien n'aurait plus à subventionner les erreurs de gestion dont il a souffert.



Cet article, écrit par Chandikra Sharma du bureau de CIAPA/ICSF à Madras, Inde, est basé sur un document préparé par la sw Nova Fixed Gear Association du Canada

## Un point de vue espagnol

Les effets de l'accord de pêche entre l'Union européenne et le Maroc ont été durement ressentis

**L**e 13 novembre 1995, l'Union européenne et le Maroc ont signé un accord de pêche dont la durée sera de quatre années à partir du 1er décembre 1995. Cet accord représente plus de 500 millions d'écus. Emma Bonino, commissaire européenne de la pêche, a reconnu que "le Maroc aussi a le droit d'exploiter ses propres ressources. Nous (l'UE), nous l'avons fait pendant des années, et ils le savent. Nous avons surexploité les mers pendant des siècles, chose que les Africains n'ont jamais fait."

Ce nouvel accord entre le Maroc et l'Union européenne crée un précédent en liant la coopération pour le développement et les accords de pêche. Il faut souligner tout particulièrement deux articles où l'UE s'engage à promouvoir le développement au Maroc et à créer une commission paritaire chargée de veiller à la mise en oeuvre de cet accord.

Mais certains expriment des critiques et affirment qu'au cours des négociations les représentants des deux parties ont joué de la pêche comme d'un atout pour obtenir des concessions dans d'autres secteurs. Ainsi les oranges du Maroc profitent directement de l'accord : les taxes à l'importation auxquelles elles étaient soumises à leur entrée dans la Communauté, seront largement réduites. Cette disposition va créer de sérieuses distorsions sur le marché et pourrait bien être en contradiction avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce.

Près de 121 millions d'écus, soit 24% du coût total de l'accord, iront à des programmes de coopération et de développement : infrastructure portuaire, zones industrielles littorales, commercialisation des produits de la mer et même protection de l'environnement. Ce nouvel accord peut bien représenter une avancée dans les relations entre l'UE et le Maroc. Il est

cependant lourd de conséquences pour des milliers de pêcheurs espagnols dont le sort est lié à l'accès aux eaux marocaines. La signature avait été retardée de six mois. Pendant ce temps, les navires de l'UE n'avaient pas le droit d'y entrer.

Les Espagnols ont été les plus durement touchés. Des centaines de bateaux ont dû cesser toute activité et des milliers de pêcheurs se sont trouvés sans travail. Il a fallu que l'UE prenne des mesures sans précédent pour venir en aide à ces pêcheurs, 40 millions d'écus auront été débloqués.

Pendant que duraient les négociations et que leurs lieux de pêche leur étaient interdits, un grand nombre de marins galiciens ont connu une longue période de chômage forcé. Cela a mis à rude épreuve des familles très soudées. Leur unique source de revenus avait disparu et elles ne savaient pas quand les choses allaient reprendre.

### Tensions sociales

Les pêcheurs espagnols sont descendus dans la rue et ont organisé des marches et des manifestations. Pour étouffer ces protestations, le gouvernement a utilisé la manière forte, déclarant qu'elles étaient illégales. Les pêcheurs étaient donc contre la loi, mais ils ne voyaient guère d'autres solutions. Les manifestants se cachaient souvent le visage derrière un masque ou une cagoule, car ils avaient peur des représailles.

Dans le numéro de Noël de Boga, la revue publiée par l'association Rosa dos Ventos qui regroupe des femmes de pêcheurs de la région de Vigo en Espagne, on trouve un certain nombre d'opinions locales sur l'accord avec le Maroc. On verra d'après les extraits suivants combien cette période a été difficile.

Quelles sont les dispositions finales de cet accord ?

En voici quelques-uns :

- durée : renouvelable après une période de quatre ans ;
- périodes de fermeture de la pêche : comme dans l'accord précédent ;
- membres d'équipage marocains : légère augmentation (qui équivaut à une personne de plus par bateau) ;
- coût : l'UE déboursa chaque année 20 000 millions de pesètes (environ 1,7 million de dollars) ;
- licences : augmentation de 5% des redevances pour chacune des trois dernières années ;
- débarquements dans les ports marocains : concerne uniquement les céphalopodes et représentera 25% des volumes chaque année ;
- baisse globale du tonnage de jauge brute : 23%.

A la suite de ces longues négociations, l'UE a pris quelques mesures compensatoires : restructuration de la flotte (sur le long terme, à notre avis) et indemnités (mais pour qui ?). Le Conseil européen a approuvé le principe d'une aide aux bateaux qui ont dû désarmer.

La plupart des gens considèrent que cet accord dessert les intérêts de la flotte. Il entraînera une perte considérable d'activité et d'emplois. Beaucoup de bateaux resteront à quai.

Le chômage créé par la prolongation des négociations, qui ont duré six mois de plus que prévu, a provoqué de vives réactions chez les pêcheurs. Cet accord entraînera une importante restructuration du secteur. Il faudra bien que nos bateaux finissent par se faire à cette réalité.

L'accord qui ne prévoit pas de révision à mi-chemin laisse entrevoir une période d'apparente stabilité pour les quatre prochaines années. C'est un facteur positif dans l'avenir sombre qui attend les flottilles au large des côtes sahariennes

Une fois de plus, le secteur des pêches a payé la note. Il a été sacrifié à d'autres intérêts : la commercialisation de fruits et légumes, de conserves de sardine. Ces négociations ont démontré la faiblesse du gouvernement espagnol face aux pressions exercées par d'autres pays membres de la Communauté sur les négociateurs européens.

*Jorge Paredes est un pêcheur de Cangas dans la région de Morrazo. Il a embarqué à l'âge de 15 ans, a travaillé sur de nombreuses zones. Pendant vingt ans il a pêché les céphalopodes dans les secteurs des Canaries et du Sahara.*

*A cause de la difficulté des négociations avec le Maroc, il est resté à la maison plus de six mois, ce qu'il n'avait guère l'habitude de faire. De cette période de chômage il est sorti inquiet pour l'avenir. Cet avenir est assurément toujours incertain.*

*Nous l'avons rencontré chez lui avec sa femme et ses enfants. On en a profité pour parler de la vie ordinaire en mer. Voici ses réponses :*

On quitte notre base de Las Palmas et après une journée de navigation on commence la pêche. Les filets sont mis à l'eau et virés toutes les trois heures. Ils s'accrochent souvent sur les fonds. Quelquefois on perd tout, quelquefois on remonte un filet complètement déchiré. Il faut alors mettre en place un autre.

Une fois virés, les filets reposent sur le pont. On s'occupe alors du poisson qu'il faut trier, éviscérer, conditionner puis congeler. C'est ce qu'on fait après avoir mis les filets à l'eau jusqu'au moment de virer à nouveau. On les ramande aussi. Le temps qui reste, c'est pour manger ou pour se reposer.

Pas question de faire les trois-huit. Sur le pont, il y a dix hommes et huit entre la cale et le pont. C'est la même chose pour tout le monde, jour et nuit pendant toute la campagne, qui peut durer entre cinquante et cent-vingt jours.

On n'a pas le temps de faire autre chose, même pas d'écouter la radio. C'est un autre monde : comme si on était dans une capsule spatiale. De temps en temps on peut se reposer les jambes sans s'endormir. C'est presque un monde de rêve. Je veux dire : on y vit à moitié éveillé, à moitié endormi. Pour ce qui est de la paie, on est à la part plutôt

qu'au fixe. Les hommes d'équipage prennent 10% des bénéfices. On ne sait jamais à l'avance combien ça fera.

En moyenne on gagne 150 000 pèsètes. On travaille comme des mulets. Il n'y en a pas beaucoup qui supportent ça. Les gens qui sont venus de la campagne craquent dès leur premier embarquement. Nous les gens de mer, nous avons cela dans le sang. Un héritage de nos grands-parents qui, eux aussi, allaient en mer. Ou bien c'est parce que nous avons commencé à travailler ainsi dès notre enfance et que nos corps se sont habitués. Et il faut bien gagner sa vie.

*Nous avons parlé avec Jorge de bien d'autres choses. Nos conversations ne devraient pas s'arrêter là, car il y a tellement de choses étonnantes à apprendre sur la vie et le travail de ces marins. Le mot "apprendre" n'est pas très juste. On n'appréhende pas vraiment ces choses sans en avoir fait directement l'expérience soi-même. Personne d'entre nous, terriens, n'a le droit de dire qu'il connaît vraiment la vie en mer.*

*Nous sommes très impressionnés par les récits de Jorge et de ses semblables. Après qu'ils seront repartis en mer, on y pensera encore. Mais peu à peu le souvenir s'effacera comme la silhouette de ces marins sur l'océan.*

*Fita et Loli sont femmes de marins. Leurs maris se battent pour défendre leur travail dans les eaux marocaines. Patricia est fille de marin. Elles parlent de ce qu'elles ont vécu pendant que les familles connaissaient l'anxiété de temps incertains.*

***Ce conflit avec le Maroc, qu'est-ce qu'il a signifié pour vous ?***

**Loli :** J'ai vécu cela dans le stress, sans arrêt en train de chercher des solutions. On se demandait comment parvenir à expliquer le sens de nos manifestations, de nos marches. Notre slogan était : "Ne nous ignorez pas. Nous sommes ici parce que nous avons besoin de travailler". On ne parlait pas d'argent mais d'espoir, l'espoir de trouver un peu de travail et de dignité. Les gens n'ont pas du tout été solidaires. Nous avons même été critiqués par les organisations que nous avions mises sur pied alors qu'on ne cherchait à nuire à personne. Nous étions totalement impuissantes.

**Fita :** Pour nous c'était la même chose. Partout on se heurtait à des portes fermées.

On nous demandait de participer à des réunions où on nous promettait beaucoup de choses. On nous disait que tout était rose alors qu'on voyait tout en noir. C'est dur de parler de tout ça et de bien s'expliquer.

*Et la vie à la maison, comment c'était?*

**Fita** : La vie n'était pas si mauvaise que ça, parce que j'avais tous mes enfants autour de moi. Nous leur avons expliqué tout ce qui se passait. Mais nous ne leur avons quand même pas tout dit pour qu'ils ne deviennent pas à leur tour anxieux à cause de cet énorme problème.

Mon mari et moi, on s'est querellé parce qu'il était très malade et que la moindre petite chose l'énervait. Ça finissait toujours par des disputes. C'était des journées très pénibles. Je voyais mon mari qui n'arrivait pas à dormir. Moi aussi je dormais moins parce que j'avais l'estomac noué. Ça me prenait à la gorge et j'avais l'impression d'étouffer. C'est difficile à expliquer, car tout était violent, énorme, fort. Je me demandais comment on allait trouver la sortie. Je pleurais seule en essayant de chercher une solution. C'était comme devoir saisir un taureau par les cornes sans avoir assez de force pour le faire.

Le gouvernement dit qu'il vous a aidé de manière adéquate.

**Fita** : De manière adéquate ? Si un fonctionnaire, ou un ministre, peut faire

vivre une famille de six personnes avec 75 ou 100 000 pèsètes, qu'il vienne ici et qu'il nous explique comment. Moi je ne sais pas.

*Comment avez-vous aidé votre mari?*

On a accompagné les hommes partout, dans toutes les manifestations, dans toutes les actions de protestation. On leur disait que les choses finiraient par s'arranger. A cette époque, j'étais forte. Il a craqué avant moi. Et j'avais le réconfort des enfants.

*Comment la société a-t-elle réagi?*

**Fita** : Ca c'était pire. Je me suis confrontée à beaucoup de gens. Mais je sais rester calme quand il le faut, tout en expliquant les raisons de notre action. Partout où on allait, on trouvait des briseurs de grève, et je me demandais pourquoi. Je me sentais impuissante. Par exemple, pourquoi avoir empêché cinq d'entre nous de pénétrer dans les bureaux de la Direction du travail ? Où est la démocratie ? La vérité c'est que tout le monde nous a fermé la porte au nez. Ca c'était la pire des injustices.

*Et les enfants, comment s'en sortaient-ils?*

**Patricia** : Au début, on ne remarquait guère de différence. On voyait papa revenir à la maison et on ne savait pas quand il repartirait. Quand on voit son papa rentrer de mer, on espère qu'il donnera ce dont on a besoin, de nouveaux habits, par exemple. Cette fois, c'était pas la même chose. Comme

son séjour à la maison se prolongeait et qu'on savait ce qui se passait, on ne pouvait plus demander des choses auxquelles on avait toujours été habitué.

Tout cela n'était pas très clair pour nous les gosses. On dépendait totalement de notre père. Il n'y avait pas d'autre source de revenus. L'ambiance était très tendue. Quand on parlait, il nous criait de la fermer. Jamais auparavant notre père nous aurait parlé comme ça. La moindre petite chose, même une plaisanterie, était alors un prétexte pour une dispute.

On a toujours aidé nos papas quand il y avait des discussions, sur toutes sortes de sujets. Mais ils ne nous ont jamais autorisé à descendre avec eux dans la rue. A une manifestation, oui. Quand il y avait une marche de protestation, on restait à la maison à écouter les nouvelles à la radio jusqu'à leur retour.

*Comment se déroulaient ces marches?*

**Fita** : Pour nous, ça a été une expérience exceptionnelle. On a été persécuté par les briseurs de grèves d'une façon incroyable. Ils étaient armés jusqu'aux dents et ils nous suivaient partout. Ils nous attendaient déjà dès qu'on quittait les bateaux.

**Loli** : Nous n'avons rien fait qui pût justifier une intervention pour protéger les populations.

**Patricia** : Quand on entendait tout ça, on était en transes à attendre, se demandant si nos papas allaient rentrer à la maison sains et saufs. Quand ils sortaient, ils nous disaient : "Faites attention, n'éteignez pas. Que personne n'aille à la fenêtre." La police surveillait constamment la maison et les téléphones étaient sur écoute.

**Loli** : Les briseurs de grève, et même le gouvernement, considéraient qu'ils avaient affaire à des gens sans instruction, des ignorants, des cinglés. Ils ne se rendaient pas compte de tout le travail d'organisation qu'on faisait, de la qualité de cette organisation. Ils ont été bien surpris par les pêcheurs. Les briseurs de grève disposaient de moyens importants. Les pêcheurs n'avaient que leur tête pour penser et agir. Mais nous avons été plus intelligents qu'eux sur toute la ligne.

**Fita** : Ils nous ont traité comme de véritables délinquants. Lorsque nous sommes allés voir le gouverneur, je lui ai dit personnellement qu'il était venu dans ma maison, qu'il connaissait mon mari -qui dissimulait maintenant son identité—et toute ma famille. Il y a des histoires étonnantes à raconter sur cette période. Après tout ce qui s'est passé, on réalise qu'il y a encore beaucoup à apprendre de la vie. Oui, il nous reste beaucoup à apprendre !

*Comment allez-vous faire face à l'avenir?*

**Loli** : Pour le moment, je ne vois pas d'avenir, parce que le résultat de tout ça est injuste et nous a laissés pleins de colère et de frustrations. Le stress et toutes les autres tensions font leur effet sur les enfants. Ils voient bien qu'on ne dort pas et qu'on a perdu l'appétit. J'essaie d'expliquer les choses le plus simplement possible, parce que je ne veux pas qu'ils connaissent à leur tour les mêmes problèmes.

J'ai un fils qui travaille dans les eaux marocaines. Il m'a téléphoné pour me dire qu'un Marocain s'était coupé un doigt. J'ai pensé qu'il se battait avec eux. J'étais écoeurée. Il m'a dit de ne pas m'inquiéter, que ce n'était qu'une toute petite coupure, qu'il était heureux.

Face à l'avenir, je me sens tellement impuissante. Il doit bien exister une solution. Mais avant de voir apparaître les résultats, il faut qu'on utilise toute nos forces pour nous défendre, pour affronter d'autres gouvernements. Il n'y a pas le choix.

**Fita** : Je ne crois pas qu'on puisse continuer à pêcher, parce qu'on a de moins en moins de poisson. Et cela ne dérange personne puisque ce qu'on cherche, c'est de nous empêcher de pêcher. Je ne sais pas de quoi sera fait l'avenir, je ne sais pas ce que les gens pourraient faire d'autre. Où ira-t-on chercher le poisson ? Ils disent que toutes les zones sont surexploitées. Nous avons trouvé une solution dans les eaux marocaines. Maintenant, là aussi ça ne marche plus !

Quelle alternative voyez-vous pour les jeunes?

**Fita** : S'il n'y a pas de travail en mer, il faudra que les jeunes se battent à terre, pour mettre sur pied une affaire. Le gouvernement devrait leur accorder des prêts pour cela ; mais il ne fait rien. On ne voit pas d'autres solutions.

**Patricia** : Chez nous, tous les enfants sont grands. On continue nos études parce qu'on n'a pas trouvé de travail, et on utilise le temps à notre profit. C'est ce que dit mon père : "Les plus grands de mes enfants auraient pu être installés. Mais ça ne s'est pas fait." Il voit l'avenir sous des couleurs très sombres car il est le seul à gagner de l'argent pour la famille. ¶

Extrait de Boga numéro de Noël 1995. Cette revue est publiée par l'association Rosa dos Ventos à Vigo, Galice, sur la côte nord-ouest de l'Espagne

## Pêcheurs de Nazaré

## 'Qui ne rame pas a déjà rame'

Nazaré est situé à 135 km au nord de Lisbonne, au bord de l'océan Atlantique. Jusqu'en 1985, la plage de Nazaré faisait office de port naturel. Les embarcations étaient échouées sur le sable et toutes les activités liées à la pêche—triage, transformation et vente du poisson—s'effectuaient à proximité du rivage.

Au début des années 1980, le Portugal exprima son désir d'entrer dans la communauté économique européenne. Cet événement marquait un tournant dans l'organisation de l'industrie de la pêche qui faisait alors l'objet d'une relance, relance qui pouvait assurer un véritable progrès pour l'économie nationale. Un plan spécial de modernisation des ports nationaux avait été mis en œuvre et l'on investissait dans des installations portuaires cinq fois plus que dans le reste du secteur de la pêche.

La modernisation des structures et la mécanisation des criées, qui diminuaient la manipulation du poisson et allégeaient le travail des hommes, étaient des objectifs prioritaires. En 1983, un complexe portuaire était mis en chantier à Nazaré. Il fut inauguré en 1985. Cependant, le choix de l'emplacement du port—à la sortie de la ville et non plus en son centre—laissait augurer que les Nazaréens allaient être bientôt confrontés à des changements internes. Leur vie économique et sociale subissait de profondes transformations—avec notamment la mise en service d'une crie informatisée—qui obligeaient les pêcheurs à redéfinir leur organisation. L'une des conséquences de cette mutation a été la disparition des femmes dans les activités complémentaires liées à la pêche et une redéfinition de leur rôle et de leur statut dans la communauté.

La construction de complexes portuaires au Portugal coïncidait avec l'application d'un plan de restructuration de la flotte de

pêche qui prévoyait la destruction de plus de 400 de la flotte nationale dans les trois années qui allaient suivre. Les barques nazareennes, non-pontées et mues par des petits moteurs extérieurs, dont plus de 85% font moins de deux tonnes de jauge brute, étaient les premières embarcations visées par le décret. La communauté de pêcheurs se trouvait prise dans des mutations politico-économiques d'ampleur. Quelles influences et conséquences devaient avoir la politique nationale et l'internationalisation des ressources maritimes sur la vie des pêcheurs et de leur famille et sur l'identité de la communauté nazareenne?

**Constitution D'un Modèle De Vie Nazareen**

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la population autochtone de Nazaré a été colonisée par des pêcheurs venus du nord du Portugal. La réunion de ces deux communautés maritimes—l'une pêchant à la ligne et l'autre au filet—s'est faite parce que les méthodes ne s'opposaient pas à un usage conjoint des territoires de pêche. Les pêcheurs migrants ont alors fait preuve d'un remarquable sens d'adaptation : au milieu, tout d'abord, en adaptant les engins de capture et de navigation aux paramètres géographiques et écologiques locaux. Les derniers senneurs candil—pour le pêche au lamparo—gardent la marque, dans leur forme générale, d'étapes antérieures de l'histoire technique du groupe. Ils ont su également s'adapter à la conjoncture en adoptant des méthodes venues d'autres ports d'Europe, sans qu'aucune phase transitionnelle d'acclimation à un usage étranger leur soit nécessaire.

L'arrivée au début du XX<sup>e</sup> siècle des grands senneurs galeão—barque de plus de 15 mètres de long et vapeur dans les années 1920, qui se sont multipliés dès l'année qui a suivi leur introduction, en sont des exemples. Ils ont pu ainsi développer leur production en diversifiant les usages des territoires maritimes.

La communauté d'intérêt entre les deux groupes de pêcheurs a permis une osmose rapide qui a abouti à la naissance d'un groupe humain uni par la mer, et dont les techniques de pêche constituent aujourd'hui encore une originalité techno-économique. Imprégnée par un milieu et un mode de vie différents de ceux des terriens, l'identité des pêcheurs nazaréens porte l'empreinte de la mer.

À la fois pêcheurs à la ligne et pêcheurs aux filets, les Nazaréens exploitent des zones de pêche très différentes, correspondant chacune à des moyens de production spécifiques : un outil de pêche, une embarcation et un équipage qui est organisé selon une hiérarchie. Élément fédérateur du groupe, le patron a un rôle essentiel au sein de l'équipage. L'arrivée des instruments de navigation à bord des embarcations à moteur intérieur a cependant modifié les bases de son savoir—passant de l'empirique au technique, mais celui-ci est resté intact chez les patrons de barques qui pêchent encore selon des techniques ancestrales.

Les équipages sont des associations constituées de spécialistes et de manoeuvres. Cette dichotomie est dépendante pour marquer à bord des plus petites unités où la polyvalence des hommes est le principe sur lequel se fonde la coopération entre les membres d'un même équipage. À Nazaré, il est difficile de faire la distinction entre un travailleur et un associé, en particulier lorsque le propriétaire fait

également partie de l'équipage et qu'il emploie des membres de sa famille. Ces relations familiales qui lient les pêcheurs et la prédominance du travail indépendant dans le secteur expliquent la diversité des combinaisons du capital, de la main-d'œuvre et de l'exploitation. Bien que par tradition, la constitution des équipages soit familiale, certaines conjonctures économiques et sociales, comme le manque de main-d'œuvre notamment et, à présent, le refus des fils d'exercer la profession de leur père, ont modifié leurs structures. Il est en effet habituel qu'un patron de pêche, propriétaire de son embarcation, la transmette à son fils qu'il emploie à son bord, mais les nombreux naufrages ont incité les pères à la prudence, ils choisissent d'éloigner leurs fils de l'unité familiale afin de préserver la famille d'un risque de deuil multiple qui amputerait de ses forces vives toute une famille reduite à la misère; le caractère emporté des hommes et la subordination au père, mal vécue par le fils ont tranché définitivement la question.

À présent hormis les tentatives d'associations familiales qui tournent court sur les petites embarcations pour cause d'affrontement des générations, le pourcentage de membres d'une famille travaillant dans un même équipage est presque nul, ce qui est une caractéristique de l'organisation des équipages nazaréens.

Les équipages sont donc constitués en majorité de membres étrangers au patron,

tous autochtones, qui sont en général liés par une forte camaraderie. Tous sont associés aux événements survenant à l'équipage, et c'est dans l'unité que les pêcheurs puisent leur force.

**L**a pratique de la pêche est constante toute l'année bien que le mauvais temps et la difficulté d'accéder aux pêcheries, pour de qui concerne les petites barques qui travaillent près du rivage, soient un handicap que la présence d'un port n'a su combattre efficacement. Les temps des marées sont très courts, toujours inférieurs à 24 heures, et qu'elles soient côtières ou hauturières, les pêche s'exercent à des heures très variables, le patron répartit les gains, sous forme de parts, entre tout ceux qui ont participé à la pêche, à terre comme en mer.

L'expérience et le savoir des pêcheurs nazaréens sont reconnus des armateurs et des sociétés de pêche "étrangères". La communauté de pêcheurs a bâti sa renommée sur son travail et son courage qui ont été récompensés, non par une augmentation sensible des revenus des familles qui vivent souvent dans un grand dénuement, mais par une renommée portée au loin. La ville fournit de la main-d'œuvre : c'est une tradition. Les Nazaréens sont notamment très nombreux dans les équipages des morutiers. Ils sont reconnus comme d'excellents techniciens, spécialistes de la pêche à l'hameçon, tandis que ceux qui pratiquent la pêche à la senne tournante,

voient leur popularité s'établir sur la qualité exceptionnelle du poisson qu'ils capturent.

Marqueurs de l'identité du groupe, l'organisation sociale de la communauté de pêcheurs, basée sur une division du travail selon laquelle les hommes se consacrent uniquement au travail en mer, s'est accentuée au début du XXe siècle avec l'abandon aux femmes de ce qui était jusque là une de leurs attributions : le portage. La seule activité terrestre qu'ils conservent—et qui les distingue des pêcheurs des autres ports du Portugal—est la fabrication et la réparation des filets.

Dans cette organisation. Les femmes sont des membres influents de la communauté. Véritable unité de production, c'est au sein de la famille du pêcheur que s'effectuent toutes les tâches en relation avec la pêche. Les hommes ont la responsabilité du matériel de pêche—engin de capture et de navigation—et capturent le poisson tandis qu'à terre les femmes participent à la production halieutique en s'occupant de toutes les phases terrestres—transport, transformation et vente du poisson—et à certaines pêches qui se font à proximité de la plage (senne de plage) ou à pied dans l'estuaire du fleuve (pêche à la civille), en plus des tâches domestiques traditionnelles.

La renommée de la belle sardine de Nazare—et du poisson "noble" de qualité—va dépasser les frontières locales et régionales, favorisant le développement

d'une économie de marche. Des réseaux de distribution s'organisent. Tout d'abord très localisés, ces réseaux d'échanges sont entre les mains des femmes nazaréennes à divers niveaux : la rue, le quartier et la commune. Ces activités sont directement liées à l'univers des femmes, dont le statut et le rôle permettent de créer des réseaux d'échanges de biens mais également d'informations.

Les femmes apparaissent dans la société comme le point de liaison entre la famille et la terre, un qui, à l'inverse des hommes, leur confèrent une existence plus collective qu'individuelle. Et si l'on dit aisément des pêcheurs à terre qu'ils sont indolents, voire paresseux quand on compare leur inaction à l'activité fébrile que développent les femmes, il faut noter que leur courage, leur énergie et leur persévérance en mer équilibrent les forces en présence et renvoient à une organisation économique et sociale où chaque individu a un rôle bien défini. Ainsi la division sexuelle du travail est justifiée en termes de collaboration à des fins d'équilibre social et économique.

Jusque dans les années 1950, l'organisation sociale de la communauté des pêcheurs reste inchangée. Les traditions sont vivaces et, le métier de pêcheur, comme celui de poissonnière, tel un héritage, se transmet d'une génération à l'autre. On note cependant une transformation du tissu social de Nazaré. Tandis que la population de pêcheurs devient peu à peu minoritaire, le nombre des gens de terre augmente. De nouvelles activités économiques apparaissent et d'autres se développent. La population active, en 1950, se répartit de la façon suivante : 59% dans le secteur primaire—la pêche étant majoritaire—15% dans le secteur secondaire et 26% dans le secteur tertiaire (respectivement 49%, 24% et 27% pour la moyenne nationale). Dans le secteur secondaire, la main-d'œuvre se partage principalement entre l'industrie de l'alimentation (5%), la construction (6%) et le textile (5%). Dans le secteur tertiaire, le commerce (11%) et les services (9%) prédominent.

Parallèlement, on observe une évolution des activités liées à la pêche. Deux conserveries de poisson, qui emploient 104 ouvrières, actionnent alors à Nazaré. De grandes entreprises de distribution, dont les activités viennent renforcer celles des petites entreprises déjà existantes, se chargent de la

diffusion des produits de la mer hors du secteur déjà couvert par les marchandes nazaréennes. Les propriétaires de ces entreprises ne sont pas pêcheurs, ce qui marque une rupture dans l'organisation traditionnelle des marchés du poisson à Nazaré et ouvre la voie aux mareyeurs non autochtones.

Les femmes abandonnent peu à peu leurs activités de distributrices. À pied, à des ânes ou même en carriole, elles ne peuvent concurrencer de véritables entreprises disposant d'un réseau de distribution moderne. Seules les poissonnières, qui ont la possibilité d'investir en passant un permis de conduire et en faisant l'acquisition d'une camionnette dans les années 1970, restent sur le marché, améliorent leurs revenus et se distinguent alors des autres femmes de la communauté de pêcheurs par des signes extérieurs de richesse—possession de bijoux en or ou encore de logements à louer pour les touristes.

Les autres femmes limitent leur production à celle d'une économie familiale ou deviennent des salariées dans le secteur tertiaire ou les commerces, liés au tourisme, créent des emplois pour la plupart féminins. Hôtellerie, restauration, commerce d'alimentation et d'objets touristiques sont les secteurs dans lesquels on rencontre aujourd'hui le plus de femmes et de filles de pêcheurs.

À partir des années 1960-1970, le groupe des pêcheurs ne se reconstitue plus, faute d'une relève de la nouvelle génération, ce qui tend à marginaliser les pêcheurs par rapport au reste de la communauté nazaréenne. Une remise en question de la division de l'ensemble des tâches est observée car la main-d'œuvre masculine commence à manquer. Les femmes se tournent alors, à partir des années 1985-90, vers des activités dont elles étaient jusque-là écartées. Elles suivent des enseignements pour obtenir un passeport maritime ou une licence de ramassage, tentant de pénétrer l'un des secteurs traditionnellement masculins, celui de la réparation des filets qui tend à devenir une nouvelle activité féminine.

Les femmes abandonnent, peu à peu, tous les secteurs parallèles de l'économie halieutique qui leur étaient laissés—décharger, trier, transformer le poisson puis le vendre en criée, sur les

marchés locaux ou régionaux, soit parce que ces activités ont été déplacées hors de l'espace villageois, le complexe portuaire ayant entraîné avec lui l'ensemble des activités liées à l'économie de la pêche, soit parce qu'elles ont été prises en charge par les hommes.

C'est le cas au débarquement des marchandises qui se fait aujourd'hui directement au quai de la criée et par les pêcheurs eux-mêmes, aidés occasionnellement par les épouses des patrons—pêcheurs.

L'ensemble de la production est aux mains d'usines régionales, les ateliers d'autrefois et la fabrique de conserve ayant disparu à Nazaré. La transformation du poisson, hormis quelques vieilles femmes qui pratiquent encore la dessiccation, est totalement passée entre les mains de grandes entreprises. Les hommes apparaissent de plus en plus nombreux aux différents points d'articulation de la chaîne technique.

Le mareyage devient une profession masculine après avoir été une tâche essentiellement féminine. Avec les changements survenus dans la répartition sociale des moyens techniques de production, de transformation et de vente, le modèle de vie nazaréen traditionnel a été transformé. Une politique nouvelle—nationale et européenne—est venue accélérer le processus de transformation sociale et économique.

A présent, les pêcheurs et leurs familles ne représentent qu'une catégorie socio-professionnelle minoritaire parmi d'autres. Pêcheurs, fonctionnaires, employés de bureau et de magasin, ouvriers, artisans, entrepreneurs, médecins, artistes peintres ou écrivains... composent l'actuelle population nazaréenne. Mais ce qui fait toujours son unité, c'est que pêcheurs et non-pêcheurs—Pieds-déchaussés et Pieds-chaussés, comme ils se surnomment eux-mêmes, sont tous issus de la même souche. Leurs aïeux ont tous ou en commun le fait s'être pêcheurs comme le rappelle leur dicton: "Qui ne rame pas a déjà rame".

Les Nazaréens sont à l'origine un peuple de pêcheurs. C'est l'identité qu'ils veulent avoir et qu'on leur reconnaisse.



Cet article a été écrit par Christine Escallier, ethnologue, au Brésil au projet "Femmes dans la pêche" d'ICSF.

## Une association de femmes de pêcheurs

# Les femmes en tête

**La communauté de pêcheurs de Gloucester dans l'Etat de Massachusetts aux Etats-Unis pourrait bien connaître des jours meilleurs, grâce au combat des femmes qui ne manquent pas de clairvoyance politique**

**E**n 1969, un groupe de femmes déterminées ont lancé une association à Gloucester au Massachusetts, Etats-Unis : la Gloucester Fishermen's Wives Association. Son objectif était de protéger et de développer l'industrie de la pêche à Gloucester et en Nouvelle-Angleterre et d'oeuvrer pour le bien-être des familles de pêcheurs.

A Gloucester, les bateaux de pêche et les entreprises sont propriété familiale. L'une des premières tâches de l'association fut de mettre sur pied une coopérative. Lorsque la nouvelle se mit à circuler dans la population, les usiniers du pays commencèrent à menacer les pêcheurs. S'ils se mettaient en coopérative avec les femmes, ils ne pourraient plus traiter avec les usines. Par crainte de représailles, beaucoup de participants abandonnèrent là le projet. La coopérative n'a jamais vu le jour.

L'association se fit aussi le propagandiste de la notion de "zone économique exclusive" (ZEE) s'étendant sur 200 milles à partir des côtes pour que les Etats-Unis puissent protéger et gérer les pêcheries locales au bénéfice des populations littorales. Une telle mesure s'imposait car à la fin des années 60 et au début des années 70, des chalutiers-usines étrangers, tels des aspirateurs géants, nettoyaient les fonds au large de la Nouvelle-Angleterre et décimaient les stocks de poisson. L'avenir des pêcheurs locaux dépendait de la bonne santé de ces stocks.

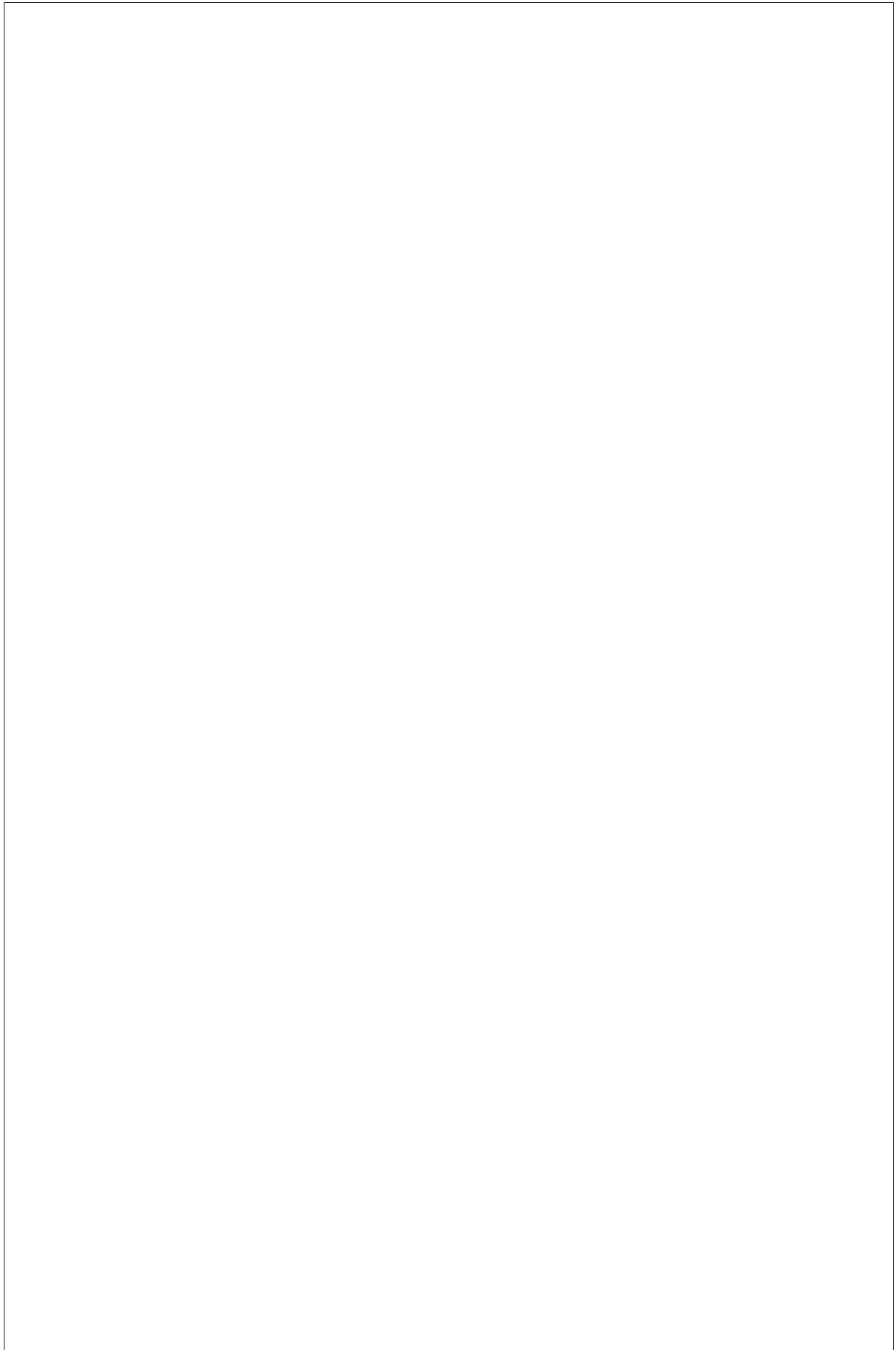
Des membres de l'association se rendirent jusqu'à Washington pour témoigner devant le Congrès et demander et soutenir une législation en faveur de cette "ZEE". Depuis tous les pays ont adopté la limite des 200 milles. Mais, au niveau national, la politique américaine en matière de capture des produits de la mer cherche à renforcer les

performances économiques. Les petits pêcheurs ont de plus en plus de mal à suivre et à survivre. Cette poussée industrielle se cache derrière un masque, des belles phrases sur la conservation de la ressource.

Le public ne comprend donc pas grand chose dans les débats qui ont trait à la pêche. L'association des femmes de pêcheurs de Gloucester ne possède évidemment pas les ressources financières ni l'organisation qui pourraient leur permettre d'influer sur les politiques économiques et sur la réglementation qui favorisent les modes de capture les plus performants. Les règles qui sont imposées en vue de conserver les stocks de poisson entraînent pour les familles de pêcheurs une multitude d'effets négatifs sur le plan économique. Mais elles sont peu efficaces pour réduire la mortalité du poisson.

La politique en vigueur est habituellement résumée par ces quelques mots : "Il y a trop de pêcheurs et trop peu de poissons". Beaucoup d'observateurs font remarquer que les dispositions réglementaires imposent une réduction de la capacité de pêche en poussant les familles à la ruine.

Le public accepte normalement cette politique. Les pêcheurs passent pour des prédateurs insatiables des mers qui ne pensent qu'à une seule chose : le profit immédiat, le court terme. Cette image stéréotypée se retrouve partout, dans les films pour enfants, dans les journaux d'information des grands réseaux nationaux. A Gloucester, les enfants des pêcheurs rentrent à la maison et demandent pourquoi leur papa fait des misères aux poissons. Les décideurs gouvernementaux, souvent manipulés par des intérêts économiques extérieurs, édictent des règles qui génèrent des conflits entre utilisateurs de méthodes de pêche différentes Certains



métiers sont favorisés par rapport à d'autres. Dans un tel contexte, les pêcheurs peuvent difficilement faire front commun pour défendre leurs vrais intérêts.

**L'**association a commencé à aider les pêcheurs à résoudre leurs différents entre eux. Pour ce faire, nous sommes en train de renforcer les structures pour permettre un rapprochement des petites affaires familiales.

Notre but est d'œuvrer avec le plus de gens possible afin de clarifier les problèmes et les débats publics, de créer un rapport de force favorable pour améliorer la santé économique de nos entreprises, pour influencer les décideurs au sein des instances gouvernementales, enfin pour mettre en pleine lumière tous les coûts induits d'une trop grande concentration des capacités de capture, que le contribuable ignore.

Pour aider à renforcer notre organisation, le cardinal Bernard Law et son archevêché de Boston nous ont apporté leur soutien matériel et financier. Caritas Christi, le réseau de santé de cet archevêché, s'est engagé à nos côtés pour développer un programme d'assurance-santé qui soit accessible aux familles de pêcheurs.

Les adhérents de nos associations affiliées pourront bénéficier de ses prestations. Nous espérons, par ce biais, pouvoir augmenter les adhésions dans les associations de base au niveau local et pousser celles-ci à collaborer au niveau régional.

Ceci n'est qu'un début. Nous avons aussi pour objectif l'établissement de contacts avec des organisations telles que le Collectif international d'appui aux pêcheurs artisans.

Tous les ans, au mois de septembre, nous tenons une conférence internationale sur les femmes dans la pêche. Jusqu'à présent, la participation a été surtout américaine et canadienne, puisque nous partageons les mêmes zones de pêche par delà les frontières faites de main d'homme.

Ces conférences se sont avérées très utiles à plusieurs points de vue. Les Canadiens, en particulier, nous ont mis en garde contre la politique qui consiste simplement à verser des allocations aux pêcheurs pour qu'ils restent chez eux.

Au Canada, des mesures de ce genre ont entraîné des conséquences désastreuses dans les familles et sur la société en général.

Jusqu'à présent, les pêcheurs de Gloucester ont refusé de suivre leurs femmes, alors que les femmes sont devenues beaucoup plus efficaces sur le terrain politique. Les hommes n'avaient jamais eu le temps, il est vrai, de prendre ces moyens. Mais ils n'ont pas voulu admettre ou essayer de comprendre tous les résultats obtenus par l'association des femmes en leur nom. Beaucoup d'hommes reprochent aux femmes de leur avoir créé des ennuis en se mêlant de politique. Ils sont nombreux à ne rien comprendre, ou à comprendre si peu, aux données du problème. Ils ne voient pas quelles seraient leurs difficultés si leurs femmes ne s'étaient pas battues pour eux pendant les vingt-six années d'existence de l'association.

### Nouvelles relations

Aujourd'hui, un certain nombre de pêcheurs se tournent vers l'organisation pour qu'elle les aide. Ces nouvelles relations, concrétisées par des adhésions à l'association, permet d'envisager d'autres possibilités pour changer le cours des choses. Les expériences, les talents et le savoir-faire des pêcheurs, de leurs femmes et de toutes les parties prenantes au sein de la population s'additionnent pour mettre en oeuvre un plan d'action commun. C'est une tâche à la fois passionnante et hardue. Avec un peu de chance, il n'est pas encore trop tard pour sauver les traditions culturelles et le savoir-faire des communautés de pêcheurs sur les côtes du Massachusetts et de la Nouvelle-Angleterre.



Cet article a été écrit par David Bergeron qui travaille avec l'Association des femmes de pêcheurs de Gloucester

## Les femmes dans la pêche

# Dans un océan de problèmes

**Le Forum des Ong sur les femmes qui s'est tenu en même temps que la quatrième Conférence mondiale sur les femmes en Chine, fera date dans l'histoire**

**L**e Forum des Ong sur les femmes qui s'est tenu du 30 août au 8 septembre 1995 à Huiarou en Chine, a rassemblé près de 30 000 personnes, des femmes pour la plupart. Ce Forum était en rapport avec la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de Pékin tout en étant indépendant. La réunion de Pékin a été, par le nombre de ses participants, la plus importante jamais organisée sous les auspices des Nations-Unies puisqu'on y a compté 17 000 délégués officiels.

Il était bien difficile de reconnaître à Huiarou la ville chinoise, envahie par près de 30 000 personnes venues de tous les coins du monde. Mais quand il le fallait, il y avait toujours là un Chinois pour aider à traduire, pour donner un renseignement sur les transports ou les repas et résoudre d'autres problèmes. Nos hôtes chinois se sont toujours montrés amicaux et polis.

La ville de Huiarou était décorée de fleurs et de drapeaux pour accueillir les délégués. Une garderie municipale avait été mise à la disposition du Forum pour s'occuper des enfants des déléguées ; et l'hôpital assurait les soins d'urgence. C'est toute la ville qui s'était mise au service de ce grand évènement mondial.

Plus de 3 000 activités avaient été prévues. Elles attirèrent parfois 30, parfois 1 500 personnes. Il s'agissait d'interventions ou de discussions sur toutes sortes de problèmes concernant les femmes : questions économiques, environnement, spiritualité, sexualité.

Pour toutes ces activités, chaque individu ou chaque groupe pouvait demander l'espace et l'équipement nécessaires. Le programme a donc été des plus variés, et bien des tenants de points de vue opposés ont eu ainsi l'occasion de se faire connaître l'un à côté de l'autre. En plus de ces 3 000 ateliers, il y avait

un programme culturel très riche et, le matin, une assemblée générale consacrée à l'un des problèmes importants et universels des femmes. Ces questions étaient aussi abordées dans le calendrier de la Conférence des Nations-Unies proprement dite.

Nous étions quatre femmes -une gambienne, deux Scandinaves, une indienne- à avoir préparé une réunion sur "les femmes dans la pêche : productrices de nourriture aujourd'hui et demain". C'était un sujet parmi des milliers d'autres. Nous étions toutes venues du milieu maritime et agissions au nom du groupe femmes du CIAPA/ICSF. Nous souhaitions établir de nouveaux contacts et promouvoir l'inclusion des problèmes relatifs aux femmes dans la pêche à l'ordre du jour des réunions internationales des Ong sur les femmes.

A vrai dire, la pêche n'était pas à l'origine parmi les points les plus importants prévus pour ce Forum. Six groupes différents avaient quand même programmé des activités sur ce secteur. Et beaucoup d'autres ateliers pouvaient intéresser les femmes de la pêche : systèmes de crédit à petite échelle, inégalité d'accès aux ressources naturelles selon les sexes, développement rural et intégration ou marginalisation des femmes.

## Des réunions qui se chevauchent

Le premier jour du Forum, au cours de la première session, deux ateliers relatifs à la pêche se déroulaient au même moment. Et aussitôt après, au cours de la seconde session, un troisième atelier sur le même sujet était prévu.

Nous sommes arrivées à Huiarou pleines d'enthousiasme, un quart-d'heure tout juste avant que les choses ne commencent. Il a fallu se presser pour s'orienter et arriver au bon endroit. Anna la gambienne et moi-même nous sommes allées chacune de

notre bord aux deux ateliers. L'un avait pour sujet "la crise mondiale de la pêche et ses conséquences sur les femmes et la communauté". Il avait été organisé par une association de femmes canadiennes, la Nova Scotia Women's Fishnet.

**O**n venait d'arriver sur les lieux. Le temps de prendre un plan du Forum et de s'y retrouver, l'atelier était presque terminé. Sous une tente, une dizaine de femmes étaient en pleine conversation. J'ai tout juste eu le temps d'échanger des adresses et me suis dépêchée pour participer à l'atelier suivant dont le sujet était "le rôle des femmes pour le développement de pêcheries et d'écosystèmes durables". Il avait été programmé par la Fédération des pêcheurs de la côte pacifique. Malheureusement ces gens-là n'étaient pas encore arrivés au Forum.

Anna aussi devait rater son atelier du matin qui s'intitulait "l'aquaculture, source de nourriture pour une population en expansion". Il avait d'abord fallu trouver la garderie pour sa petite fille Isatou qui n'avait qu'un an et demi. C'était sans doute la plus jeune participante de ce Forum. Cette expérience s'est malheureusement renouvelée plusieurs fois: la réunion était annulée ou le sujet modifié! Nous participions là à un immense rassemblement où il n'y avait pas de contrôle centralisé. Ceux qui organisaient les diverses activités devaient signaler

eux-mêmes les modifications dans le journal quotidien du Forum.

Malgré tout, et sans doute grâce à cette façon libre et décentralisée de faire les choses et au grand nombre d'activités qui se chevauchaient ou se recoupaient, cette assemblée a été un grand moment. On participait donc pleinement à des réunions sans trop se soucier de savoir si ailleurs quelque chose nous aurait concerné davantage. Bon nombre de questions relatives aux femmes sont liées et concernent aussi bien les femmes dans la pêche. Ce n'était donc pas là un grand problème.

Passé le premier jour, les autres ateliers qui avaient trait à la pêche se sont déroulés comme prévu et nous avons pu y participer pleinement. Le groupe le plus actif dans le secteur de la pêche a été le Women's Economic Network (Réseau économique des femmes) de Terre-Neuve, Canada. Elles ont organisé deux ateliers et donné une représentation avec chansons et poésies.

### Expériences personnelles

Leur premier atelier avait pour thème "le rôle des femmes dans la pêche à Terre-Neuve". Elles y ont raconté la crise de la pêche et ses conséquences sur leur vie. Le second s'intitulait "les femmes au chevet des océans". Elles y ont montré comment il était essentiel de retrouver le respect de la vie dans la mer et les océans pour que les populations maritimes retrouvent l'espoir et un avenir économique.

Enfin il y a eu la réunion organisée par le "Women and Fisheries Network" (Réseau femmes et pêche) des Fidji qui avait pour sujet "les femmes et le développement dans la pêche : le cas des îles du Pacifique Sud". Ces femmes ont notamment pour but de développer l'aquaculture à petite échelle et la capture ou la récolte de produits de la mer pour pourvoir à la consommation familiale et locale au lieu de grands projets de type industriel basés sur l'apport de capitaux étrangers.

Au fond, ce qui s'est produit d'important à ce Forum c'est que plusieurs réseaux de femmes dans la pêche aient pu se constituer sans le moindre contact préalable. Toutes ces activités locales et régionales constituent des facteurs encourageants, porteurs d'espoir. On y a constaté l'absence des clivages traditionnels. Ni au sein des réseaux ni au sein des groupes on ne trouve de sous-groupes. Il n'y a pas d'un côté les intérêts syndicaux des ouvrières de la transformation, de l'autre les revendeuses de poisson et leurs soucis commerciaux, ou encore les jeux intellectuels des universitaires.

Toutes les femmes qui s'inquiètent pour la pérennité des pêcheries et pour leur gagne-pain se retrouvent, au contraire, dans le même réseau : les récoltantes, les femmes de pêcheurs, les intellectuelles qui font partie de groupements féminins ou d'organismes de recherche halieutique. C'est peut-être ça la façon de faire des femmes.

On retrouve partout le souci de l'environnement et le souci de produire pour la consommation locale, pour les intérêts locaux. C'est sur cet aspect que les femmes concentrent leur attention. Et on trouve sans doute là l'une des conclusions finales du Forum. Parce qu'il y avait tellement de monde et tellement d'activités, aucun groupe n'a pris l'initiative d'une petite réunion informelle de toutes les organisations féminines du milieu maritime qui se trouvaient là.

Aleyamma Vijayan, qui fait partie du programme "les femmes dans la pêche" du CIAPA/ICSF, a malheureusement eu un empêchement de dernière minute. Ses talents d'organisatrice nous ont manqué. En tout cas, la porte est désormais ouverte pour de nouveaux contacts. Ceux qui ont été pris

au cours du Forum laissent penser qu'à l'avenir on pourrait préparer les choses ensemble. Les déléguées n'avaient pas pour mission de définir des objectifs communs, des stratégies communes. Il s'agissait plutôt d'échanger des expériences, de s'impliquer mutuellement. C'est bien sur ce militantisme local que devraient reposer les efforts générateurs de changements dans la pêche, notamment la condition des femmes qui travaillent dans ce secteur.

Jusqu'à cette quatrième Conférence mondiale des femmes, le rôle des femmes dans la pêche n'apparaissait pas du tout dans les documents internationaux relatifs aux femmes. Comme pour d'autres conférences des Nations-Unies, des commissions préparatoires avaient déjà mis au point le document final qui devait être adopté au Forum.

La question des femmes dans la pêche est clairement apparue au cours de la commission préparatoire de New-York en mars 1995. Si le rôle des femmes dans la pêche restait invisible dans le passé, ce n'était pas parce que les gens étaient contre mais plutôt parce qu'il n'y avait personne pour promouvoir cette cause. Lorsque la Norvège a soulevé ce problème et a demandé de l'inclure à côté de l'agriculture, la motion a été adoptée sans opposition.

### Reconnaissance officielle

Dans la Déclaration officielle de la Conférence de Pékin et dans le Programme d'action, le rôle et les besoins des femmes du secteur de la pêche sont maintenant expressément mentionnés parmi les objectifs stratégiques. Les chapitres sur la pauvreté et l'environnement recommandent que l'on tienne compte des besoins et des efforts des femmes. L'entrée des femmes du secteur de la pêche dans les instances internationales où se décident les grandes orientations des politiques de la femme, est maintenant un fait accompli. C'est à nous désormais d'utiliser au mieux ce champ d'action.



Article écrit par Eva Munk-Madsen de l'Institut scientifique de la pêche, Université de Troms, Norvège

# Nettoyer les mers du globe

**A la Conférence du Programme des Nations-Unies pour l'environnement à Washington, les nations ont décidé de rédiger un traité de portée mondiale pour interdire le déversement de polluants dans les océans**

**D**evant les preuves alarmantes de l'augmentation de la pollution dans les mers du globe et des dangers croissants qu'elle fait courir à la santé humaine, les gouvernements qui ont participé à la Conférence mondiale du Programme des Nations-Unies pour l'environnement (UNEP) qui s'est tenue à Washington du 23 octobre au 3 novembre 1995, se sont engagés à négocier un nouvel accord mondial pour interdire les polluants organiques persistants (Pops).

Les 110 pays représentés à cette conférence sont maintenant engagés sur la voie d'un accord contraignant qui permettra d'éliminer les Pops suivant une liste prioritaire, en particulier le DDT, les PCB, la dioxine et un certain nombre de pesticides.

La "Déclaration de Washington" et le Programme d'action détaillé adopté à la conférence engage la communauté internationale qui devra "développer un instrument contraignant de portée mondiale afin de réduire et/ou d'éliminer les émissions et les rejets, intentionnels ou pas, et, là où une telle mesure sera appropriée, d'éliminer la fabrication et l'utilisation des Pops inscrits sur la liste prioritaire de même que leur usage frauduleux". Une fois que les mécanismes de contrôle auront été mis en place, d'autres Pops pourront être inscrits sur la liste si les scientifiques jugent qu'ils présentent un danger.

Cet accord reconnaît en même temps les besoins particuliers des pays en développement et préconise pour eux des alternatives "à la fois réalisables d'un point de vue économique et respectueuses de l'environnement", de même qu'une approche progressive, si nécessaire, pour se débarrasser des Pops. Les pays en développement utilisent beaucoup le DDT pour protéger les récoltes et lutter contre les

moustiques et le paludisme dont ils sont le vecteur. En ce qui concerne le DDT, Salif Diop, conseiller spécial du ministre de l'environnement du Sénégal, a déclaré : "C'est une bonne chose d'interdire ces produits, mais nous devons trouver les bons produits de substitution.

Les Pops sont volatiles et voyagent dans l'air et dans l'eau sur de longues distances. Ils s'accumulent dans les tissus graisseux des animaux, et des humains ; et des preuves grandissantes montrent qu'ils peuvent entraîner des cancers, endommager les systèmes reproductifs et immunitaires et causer des problèmes de croissance.

La plupart des Pops sont des substances chimiques artificielles. Ils sont très persistants : certains ne disparaissent complètement qu'au bout de dizaines d'années. Ils se concentrent le long de la chaîne alimentaire, phénomène connu sous le nom de bioaccumulation. C'est chez les humains et les mammifères marins, au sommet de la chaîne alimentaire, que se produisent les accumulations dangereuses de ces produits.

Un Forum intergouvernemental sur l'évaluation des produits chimiques, lié au Programme des Nations-Unies pour l'environnement, doit se réunir en mars 1996 pour étudier davantage les aspects scientifiques et techniques de l'élimination des Pops. Les participants devront définir une procédure pour s'accorder sur des propositions d'action qui seront examinées au cours de la prochaine réunion du Conseil directeur de l'UNEP en janvier 1997.

Un certain nombre de gouvernements impliqués dans la Conférence de Washington ont suggéré que le Protocole de Montréal sur la diminution de la couche d'ozone pourrait servir de modèle pour les

Au cours de sa réunion annuelle qui doit avoir lieu du 18 avril au 3 mai 1996, la Commission du développement durable traitera des problèmes relatifs aux océans. Cela fait partie du système mondial de surveillance continue mis en place après le Sommet de la terre. Les principales questions abordées lors de la Conférence de Washington, Pops, assainissement et mécanismes de suivi de l'UNEP et d'autres agences internationales notamment, y seront sans doute abordées 3

Pops et que les négociations se terminent fin 1997 pour donner lieu à un traité, si les gouvernements restent de bonne foi et s'engagent vraiment dans la recherche de solutions sur cette question cruciale.

### Programme d'action

La Conférence de Washington a également décidé d'agir sur d'autres catégories de polluants terrestres : effluents urbains, substances radioactives, métaux lourds, pétroles (hydrocarbures), nutriments, sédiments, détritiques, altération physique et destruction des habitats.

Les participants ont également examiné des questions transversales apparentées, notamment pour la mobilisation des ressources (financer l'aide aux pays en développement), le renforcement des moyens d'action, la création d'un bureau central d'information et d'un système institutionnel de suivi au niveau mondial, le tout coordonné par l'UNEP.

En ce qui concerne les effluents urbains, le plan d'action enjoint à l'UNEP de rédiger des propositions pour résoudre le problème des eaux usées insuffisamment traitées, et des rejets bruts, qui polluent les mers et les océans. Une déclaration de l'UNEP souligne que de grandes quantités d'effluents urbains se déversent directement dans la mer aussi bien dans les pays industrialisés que dans les pays en développement.

Article écrit par Clifton Curtis, conseiller politique "océans et diversité biologique", Greenpeace International

# Un métier dangereux

**Les techniques font des progrès rapides, mais les problèmes de la sécurité en mer sont loins d'être résolus**

**P**armi les principales branches de l'industrie, c'est dans le secteur capture de la filière pêche qu'on note le plus grand nombre d'accidents du travail. (Davis Thomson)

L'analyse des statistiques publiées par l'Organisation maritime internationale, qui reprend des informations des services d'information de la Lloyds Maritime, semble bien corroborer ce point de vue. Entre 1982 et 1991, 1 186 personnes et 756 bateaux de pêche (de 100 tjb ou plus) ont été déclarés perdus ou manquants.

Il faut noter que le nombre de disparus est plus élevé sur les bateaux de pêche que sur les pétroliers. Pendant cette même décennie, c'est au large du Royaume-Uni, du Japon, de la Corée et de l'Afrique de l'Est que les accidents ont été les plus fréquents.

Il n'existe guère de renseignements vraiment sûrs pour les embarcations de petite pêche ou les flottilles artisanales, malgré le nombre élevé d'accidents qui s'y produisent. Pourtant la place de ce secteur est grande dans les statistiques de la FAO relatives au nombre de navires et de personnes engagés dans les différents types de pêche (grande pêche, pêche côtière, pêche artisanale).

Sur les bateaux du secteur artisanal, souvent mal équipés, les pertes de vie humaine et les accidents sont au moins aussi importants que sur les gros navires. Une source avance le chiffre de 12 000 hommes et 45 000 bateaux disparus en mer chaque année.

On ne parle guère de ces accidents sauf lorsqu'ils sont liés à des événements repris par les média : cyclone aux Philippines, raz-de-marée au Bangladesh.

En Guinée-Conakry, une enquête nationale sur la sécurité en mer pour la période

1988-1991 donne 110 morts, 68 blessés et des pertes matérielles estimées à 285 000 dollars.

Les décès accidentels constatés sur les bateaux de pêche et les pirogues de transport représentaient donc 1% du nombre de pêcheurs recensés (6 894).

La formation des équipages en matière de sécurité a essentiellement concerné les personnes travaillant à bord d'unités importantes, habituellement de plus de 24 m. Pour ces navires, les conventions internationales et les dispositions législatives qu'elles ont entraînées ont permis de définir des normes minimales de construction, d'équipement et de qualifications pour les patrons et certains membres d'équipage.

C'est seulement après 1988, lorsque les pays membres de la FAO, de l'OIT et de l'OMI approuvèrent un Guide pour la formation et la qualification des pêcheurs, qu'on a disposé de lignes directrices acceptables sur le plan international même pour les petits bateaux.

Ce document concerne tous les navires quelle que soit leur dimension. Il accorde une responsabilité considérable aux différentes instances de tutelle des pays membres.

## Signaler les accidents

Les pays développés qui possèdent des flottilles de gros bateaux ou de bateaux de moyenne dimension peuvent pourvoir à la formation des équipages. Ce n'est pas le cas des pays en développement où prédomine la pêche artisanale. Souvent il n'existe pas de procédure bien définie pour signaler les accidents ou de législation relative à la qualification des équipages, aux normes de construction, à l'équipement obligatoire. Il n'y a même pas de contrôle systématique de la navigabilité des bateaux.

Pour réduire le nombre d'accidents dans le secteur de la pêche, il faut d'abord remédier à l'absence de données sûres. La FAO souligne la nécessité d'étudier les caractéristiques des navires et de leur rayon d'action si l'on veut définir les besoins, les objectifs et les paramètres de construction qui entreront en ligne de compte dans un programme de sécurité en mer adapté au secteur artisanal. Il faudrait aussi procéder à une étude rétrospective d'ensemble des rapports d'accidents.

Dans de nombreux pays, la FAO travaille directement avec les petits pêcheurs et elle a élaboré un certain nombre de programmes de formation sur la sécurité en mer. Le manuel n 28 (1987) de la Commission FAO/Pacifique-Sud contient des conseils et des innovations utiles à l'usage des petites unités de pêche.

Les problèmes de la sécurité en mer ne vont sans doute pas disparaître du jour au lendemain. "De grands progrès ont été faits en matière de sécurité mais le nombre d'accidents reste le même. Car lorsque les techniques s'améliorent, les pêcheurs prennent de plus grands risques. On pousse au maximum les techniques" fait remarquer Andy R.Smith du Département des pêches de la FAO.



Article écrit à partir de sources diverses par Chandikra Sharma du bureau CIAPA/ICSF de Madras, Inde

# Une réunion à la recherche d'un programme d'action

**Elle devait préparer de grandes décisions de portée mondiale  
Malheureusement l'ordre du jour de cette réunion de Londres  
reflétait surtout les intérêts des pays du Nord**

On l'avait appelée "Réunion de Londres sur les sciences de l'environnement-Globalité et cohérence des décisions de portée mondiale relatives aux problèmes des océans". Il y avait du pain sur la planche.

On peut mettre beaucoup de choses dans un titre ! Cette réunion qui s'est tenue à Londres du 30 novembre au 2 décembre 1995 était organisée à la fois sous les auspices du gouvernement britannique et du gouvernement brésilien, ce dernier ayant été invité par le pays hôte pour représenter les pays en développement. Et pour ce qui est du titre, quelque chose de plus concis aurait peut-être donné plus de clarté au débat.

Par contre, pendant les trois jours qu'ont duré les débats, il n'y a guère une question qui n'ait été soulevée. Le Collectif international d'appui aux pêcheurs artisans (CIAPA/ICSF) n'était pas seul : une trentaine d'Ong étaient représentées. Si l'ordre du jour manquait parfois de clarté, la parole était en tout cas à qui voulait la prendre.

Le thème de la réunion laissait d'abord penser qu'on allait montrer comment les sciences de l'environnement peuvent éclairer les décisions de portée mondiale, et que les problèmes de cohérence et de globalité tiendraient une place importante. C'était là faire preuve de naïveté : on fut rapidement détrompé.

Cette assemblée avait plutôt pour but de fournir une occasion d'aborder tout l'éventail des problèmes relatifs à l'exploitation et à la surexploitation des océans. Les seules limites étaient le temps imparti, le nombre de délégués présents et leur emploi du temps individuel. Les deux présidents de séances, le britannique et le

brésilien, ne semblaient pas s'inquiéter que l'on passât du plan mondial au plan universel. Des questions telles que "Les décisions relatives aux problèmes des océans devraient-elles prendre en compte la gestion des zones littorales et le changement climatique ?" paraissaient aussi pertinentes que les discussions sur la différence entre problèmes mondiaux et problèmes omniprésents. Le terme "océan" devenait progressivement synonyme d'environnement marin en général ; et sous les "sciences de l'environnement" on finissait par ranger toutes sortes de considérations.

Cette réunion faisait partie de la contribution du gouvernement britannique à la Commission des Nations-Unies sur le développement durable qui se réunit en mars 1996 pour examiner le Chapitre 17 de l'Agenda 21 de la Conférence des Nations-Unies sur l'environnement et le développement. Ce chapitre traite des océans. Il reste à trouver les moyens pour faire passer les questions soulevées à travers le processus décisionnel des Nations-Unies.

Malgré le large éventail des débats, il a été possible de rédiger un projet de rapport en vingt-quatre points qui définit avec concision en cinq pages les conclusions des deux présidents. Cela prouve que ces deux personnes ont bien rempli leurs fonctions et que les rapporteurs de séance n'ont pas manqué de talents.

Avant l'organisation de cette réunion, la Commission du gouvernement britannique sur le développement durable avait recommandé que "le gouvernement (britannique) prenne des mesures pour promouvoir la création d'une commission intergouvernementale sur les océans. Cet

organisme aurait pour mission, sous les auspices des agences des Nations-Unies concernées, d'examiner les aspects scientifiques, d'évaluer les effets sociaux et de mettre en place le cadre d'une gestion durable des océans : ressources halieutiques, stocks, mesures anti-pollution..."

### Des objectifs ambitieux

La réunion de Londres constituait une réponse à cette recommandation. Elle se fixait elle-même des objectifs plutôt ambitieux et décidait de débattre des questions suivantes :

- quel est le champ d'action des organismes intergouvernementaux qui s'occupent du milieu marin (pêcheries, pollution...) ? Quels sont leurs mérites ?
- dans quelle mesure dispose-t-on de données scientifiques fiables ?
- quelle est l'efficacité des dispositions actuelles lorsqu'une action mondiale s'avère nécessaire ?
- faut-il se doter d'une Commission des océans de portée mondiale ?

Cinquante pays et vingt-cinq organisations intergouvernementales et non gouvernementales avaient été invitées. Sur les quatre-vingt-douze délégués qui représentaient des pays, plus de 70% venaient des pays du Nord (Europe, Etats-Unis, Canada, Australie), 9% étaient de l'Amérique latine et environ 5% de l'Afrique et des Caraïbes.

On comptait également onze agences internationales et trente-et-une Ong. Ces deux groupes, de par leur implantation et leur composition, avaient un caractère presque exclusivement "nordique". Et parmi les Ong on trouvait aussi des personnes représentant des intérêts commerciaux (pêcheries, huileries...). Les pays du Sud, par contre, étaient très mal représentés.

Malgré ce déséquilibre très prononcé, l'organisation de la réunion a permis à tous les délégués de participer au maximum.

Le premier jour, ils ont écouté l'ordre du jour et le discours inaugural et exprimé leur commentaires. Le discours inaugural, qui avait pour thème "Les problèmes majeurs de

la durabilité des océans", était prononcé par Alasdair Macintyre du Forum maritime pour les questions d'environnement.

La deuxième journée commençait par une intervention du secrétaire d'Etat britannique à l'environnement, John Gummer. Trois groupes se sont ensuite formés pour discuter de problèmes particuliers : analyse des données scientifiques et des politiques pour une bonne formulation et une bonne mise en oeuvre des politiques.

Le troisième jour, la production de ces trois groupes et le projet de rapport général de cette réunion de travail ont été discutés. Les participants ont rejeté presque à l'unanimité la proposition d'un groupe intergouvernemental sur les océans. Le WWF (World Wide Fund for Nature) a qualifié la multitude d'agences internationales déjà en place de "soupe de vermicelles aux lettres de l'alphabet". Inutile de l'épaissir encore avec d'autres sigles.

La plupart des délégués semblaient cependant convenir qu'une meilleure coordination internationale permettrait d'améliorer le processus décisionnel.

Le document de WWF avait pour titre "Un cadre général pour une gestion responsable des océans". Il suggérait qu'on pouvait améliorer les dispositifs internationaux et régionaux actuels en les dotant d'un cadre général qui permettrait

- d'identifier les problèmes et les solutions et d'en dresser un ordre de priorité;
- de mobiliser les appuis financiers et politiques;
- d'assurer le suivi et l'évaluation de la mise en oeuvre des normes et des principes établis au niveau mondial.

Le document a ensuite examiné les modalités de création de ce cadre général et de son fonctionnement : comment il pourrait aider l'Assemblée générale des Nations-Unies à suivre l'application de la Convention des Nations-Unies sur le droit de la mer (UNCLOS).

Le Collectif international d'appui aux pêcheurs artisans a posé la question suivante: comment une nouvelle

commission intergouvernementale trouvera-t-elle sa place dans la présente hiérarchie internationale des instances intergouvernementales, et d'où tiendra-t-elle son mandat ?

**I**l a aussi souligné que l'expérience commune des nombreux organismes de ce type qui existent déjà semble prouver que la plupart des pays préfèrent ignorer ou modifier les avis scientifiques qui leur sont donnés. Ils recherchent en premier lieu leur intérêt politique et commercial.

On pouvait s'y attendre : dans cette réunion où prédominait le point de vue des pays du Nord, où se trouvaient assemblés des scientifiques en si grand nombre, beaucoup de propositions solidement étayées ont été faites pour améliorer la qualité des données scientifiques qui alimentent le processus décisionnel au niveau mondial et également pour former des scientifiques dans les pays du Sud. Des intervenants ont fait remarquer qu'il n'y a pas que les connaissances scientifiques.

Dans beaucoup d'endroits du monde, au sein des communautés littorales notamment, les décisions sont basées sur les connaissances traditionnelles. Il en a été ainsi pendant des milliers d'années. Dans le monde moderne, les connaissances scientifiques et les systèmes de gestion ont souvent ébranlé les façons de faire traditionnelles sans pouvoir toutefois les remplacer entièrement.

Certains ont aussi fait remarquer que les connaissances scientifiques sont orientées et que les scientifiques, représentant des intérêts nationaux et commerciaux différents, n'étaient pas d'accord sur la valeur scientifique de leurs connaissances.

On a également attiré l'attention sur l'importance des sciences sociales auxquelles il importe d'accorder la même importance qu'aux sciences physiques et biologiques pour prendre des décisions de portée mondiale. L'un des délégués de l'ue a alors fait remarquer que, dans leur cas, une telle approche trouvait ses limites dans les contraintes imposées par le volume des ressources disponibles.

Dans l'UE, le Conseil des ministres chargés de la pêche reçoit des informations sur les stocks de poisson et des recommandations

pour la fixation des quotas uniquement de la DG XIV de la Commission européenne. Cette commission ne fournit pas de données sociologiques ou économiques au Conseil des ministres chargés de la pêche, car son budget n'a rien prévu pour ce genre d'études. Les décisions sont donc, pour une large mesure, davantage influencées par des considérations d'ordre politique que purement scientifiques. C'est sans doute l'une des raisons pour lesquelles la Politique commune des pêches est actuellement si embrouillée.

L'ue pourrait, tout comme les autres, tirer grand profit de l'expérience australienne. Dans ce pays, on a pris soin de tenir compte des aspects écologiques, économiques, sociaux et scientifiques dans l'élaboration des politiques.

Dans l'intervention qu'elle a faite au cours de la réunion, Annie Ilett, représentante officielle du gouvernement australien, a fait remarquer que "les décisions finales relatives à la gestion des océans sont des décisions politiques gouvernementales. Mais si elles ne sont pas acceptées par les gens les plus directement concernés, il est probable qu'elles seront peu efficaces... Il est indispensable d'adopter une approche collective qui intègre des considérations à la fois écologiques, économiques et sociales."

### Les choses sont liées

Certains délégués ont insisté sur les liens qui existent entre les causes de la pauvreté, la lutte contre la pauvreté et les problèmes d'environnement. Ils ont notamment souligné que la dégradation de l'environnement fait d'abord et surtout souffrir les plus pauvres, et que les pays les moins développés sont également les moins capables de prendre les mesures appropriées pour résoudre leurs problèmes environnementaux.

On a aussi noté les relations et les contradictions entre le commerce et le développement durable, surtout les conséquences possibles de l'économie de marché sur l'environnement. Le délégué du CIAPA/ICSF a insisté sur le fait que l'établissement de l'Organisation mondiale du commerce et la mise en oeuvre du GATT pourrait bien saper la concrétisation de l'Agenda 21. Lorsque les économies naissantes des pays en développement s'ouvrent aux forces brutales de l'économie

de marché, les populations littorales déshéritées et les fragiles ressources côtières deviennent très vulnérables. On a fait remarquer qu'une Commission spéciale du commerce et de l'environnement a été créée et qu'elle s'occupera de ce genre de problèmes.

De toute évidence, ce ne sont pas les informations, les questions et les points de vue qui manquent pour aider la Commission du développement durable à examiner le Chapitre 17. Parmi les enseignements particulièrement intéressants de cette réunion de travail on peut citer les points suivants :

- Les questions relatives aux océans n'ont guère de limites : elles concernent l'environnement marin en général, y compris l'aménagement de la zone littorale, les bassins océaniques, le climat, l'exploitation des ressources naturelles, les droits et les responsabilités des Etats, les transferts de technologie.
- Les sciences de l'environnement doivent, à côté des autres sources d'information, alimenter et éclairer le processus décisionnel. Les aspects sociologiques et politiques, de même qu'une bonne compréhension des connaissances et du savoir-faire traditionnels, sont tout aussi importants.
- Il existe un grand nombre d'organisations internationales qui rassemblent, qui traitent et qui publient des informations scientifiques sur les océans à l'intention des instances décisionnelles. Il y a souvent, cependant, une certaine forme de concurrence entre ces organisations et aussi des intérêts en jeu qui donnent un caractère orienté et partial à leurs travaux. Des manipulations sont alors possibles. De plus, on constate souvent entre elles un manque de collaboration et de coordination, ce qui peut aggraver encore les détournements de l'information.

La production de cette réunion de travail comprend d'abord deux études

## Communications de la réunion

- Les problèmes majeurs de la durabilité des océans (Alasdair Macintyre);
- L'océanographie et l'utilisation durable des océans : définitions et interprétations actuelles (Alan Longhurst);
- L'océanographie et les politiques en présence (John Steele);
- Aller de l'avant. Pour une bonne formulation des politiques, l'écologie, l'économie et la sociologie doivent s'ajouter aux données scientifiques (Annie Ilett);
- Le dispositif mondial pour la gestion des océans (World Wide Fund for Nature, présenté par Indrani Lutchman);
- Entre science et gestion : mise en oeuvre d'après le modèle intergouvernemental du Conseil international pour l'exploitation de la mer (CIEM/ICES) (Christopher Hopkins).

commandées par le gouvernement britannique. La première recense les lacunes qui peuvent exister dans le dispositif international concernant la gestion des stocks de poisson dans le monde. La seconde traite de l'efficacité d'une action intégrée en matière de ressources marines et de pollution marine. S'ajoutent à cela le rapport des deux co-présidents et sept communications (voir encadré). L'ensemble fera partie de la contribution du gouvernement britannique à la Commission de développement durable pour l'examen du Chapitre 17 de l'Agenda 21.



Article communiqué par Brian O'Riordan du Groupe pour le développement de technologies intermédiaires, Rugby, Royaume-Uni

# Sécurité alimentaire sans poissons, no problem?

**Au cours de la vingt-et-unième session du Comité de la FAO sur la sécurité alimentaire mondiale qui s'est tenue à Rome, le CIAPA/ICSF a exprimé son point de vue sur la Politique et le Plan d'action projetés**

**N**ous aimerions attirer l'attention du Comité de la sécurité alimentaire dans le monde sur la contribution très importante de la pêche à cette sécurité alimentaire, notamment dans les pays du Sud, et aussi sur le rôle central des pêcheurs artisans et de leurs communautés pour assurer la durabilité de la ressource. Nous pensons que le Projet de déclaration de Politique et de Plan d'action ne traite pas de façon adéquate ces aspects.

Selon les estimations de la FAO, 120 millions de personnes dépendent économiquement de la pêche. Pour les populations les plus déshéritées du monde, le poisson est souvent à la fois une source essentielle de protéines et de nutriments bon marché et une source de revenus. Il faut que les deux documents en question reflètent cette importante contribution de la pêche à la sécurité alimentaire et qu'y apparaisse le rôle central des pêcheurs pour la gestion de la ressource.

Nous exhortons particulièrement le Comité à revoir la section "Nourriture produite par les forêts et les pêcheries" sous Engagement 4, notamment les paragraphes 59 et 60. Nous estimons qu'une plus grande importance devrait être accordée aux points suivants :

Comme les forêts, les pêcheries fournissent autre chose que de la simple nourriture. Elles sont en plus source d'emplois, de revenus, de moyens d'existence. Toutes choses qui renforcent de façon importante la sécurité alimentaire. Dans de nombreux pays, en particulier dans les petits Etats insulaires en développement et dans les pays où les terres agricoles sont limitées ou bien peu productives, la pêche est une ressource dont l'importance est capitale à la fois sur le plan économique, nutritionnel et social. Dans les

régions affectées par la sécheresse, le Sahel par exemple, ou dans les régions sujettes à d'autres catastrophes naturelles ou à des catastrophes provoquées par l'homme, les populations peuvent trouver dans les produits de la pêche un appoint important.

La contribution de la pêche à la sécurité alimentaire a été sérieusement affectée par l'industrialisation des moyens de capture. Depuis une dizaine d'années, on observe une baisse continue de la production destinée à la consommation humaine.

Cela est dû, pour une bonne part, à la surpêche et à la destruction de l'habitat. Cette destruction est provoquée par le surinvestissement de la pêche industrielle, l'utilisation très fréquente d'engins non sélectifs et dangereux pour l'environnement et le recours à des pratiques aussi dommageables. Par contre, si l'on fait appel à des modes de gestion et à des méthodes et techniques appropriés, les pêcheries peuvent être une ressource qui se renouvelle naturellement.

La destruction de l'habitat marin par la pollution (sédiments, agriculture, industrie...), le développement du littoral (construction, usines, assèchement...) et les pratiques de pêche destructrices constituent autant de menaces pour la production dans bon nombre de régions. Une gestion responsable de l'habitat pourrait grandement contribuer à stabiliser ou même à augmenter la production. Il importe de plus en plus d'inclure les pêcheries dans les programmes d'aménagement du littoral.

## **Des questions capitales**

Bien que le paragraphe 60 dise le contraire, l'aquaculture ne représente pas le seul moyen de maintenir ou d'accroître les

apports de poisson par habitant. Il faut surtout trouver des réponses à certaines questions capitales : la surpêche et la destruction de l'habitat, les pertes après capture et les pratiques commerciales. Il ne faut pas oublier que dans de nombreux pays l'aquaculture intensive a provoqué de graves dégâts sur le littoral et une destruction importante de terres agricoles productives et rares.

**I**l est communément admis que la liberté d'accès aux zones de pêche a été l'une des raisons de la surpêche. Il importe d'établir et de faire respecter des systèmes adaptés de droits de propriété. Et nous nous inquiétons que le Projet de Plan d'action ne fasse pas clairement état de l'importance des réformes aussi bien agraires que pour le domaine maritime. L'attribution préalable de droits d'usage constitue une mesure indispensable pour réduire la surcapacité qui a été l'une des causes principales de la surpêche.

En ce qui concerne la pêche artisanale, qui est à la fois grande pourvoyeuse de nourriture et de moyens d'existence dans beaucoup de pays à très bas revenus qui souffrent aussi de graves pénuries alimentaires, il est urgent de créer et d'étendre des zones de pêche exclusives pour protéger les pêcheurs artisans d'une concurrence inégale. L'importance toute particulière de cette pêche artisanale est bien mise en évidence dans le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO. Et

nous ne sommes pas du tout d'avis qu'il faille imposer des restrictions d'accès aux pêcheurs artisans.

Plus du tiers des captures mondiales est transformé en farine ou en huile pour l'alimentation animale ou d'autres produits. Pour que les petites espèces pélagiques, qui sont en abondance, puissent contribuer davantage à la sécurité alimentaire, il est indispensable de limiter l'industrie minotière afin que le poisson serve d'abord à l'alimentation humaine.

Un tiers des captures mondiales est perdu après capture. Grâce à l'amélioration de la manutention et de la transformation, on pourrait beaucoup augmenter les approvisionnements.

Selon les estimations de la FAO, 27 millions de tonnes (environ le tiers des captures mondiales) sont rejetées chaque année par la pêche commerciale. Etant donné qu'une grande partie du poisson rejeté n'est pas encore adulte, il est clair que de telles pratiques peuvent avoir de redoutables conséquences sur l'état des stocks et la biodiversité. On estime qu'environ 40% des captures mondiales passe sur le marché international. Les niveaux et les modes de consommation entre les pays du Nord et les pays du Sud créent de fortes distorsions. Et le poisson dont on a tant besoin dans les pays du Sud pour assurer une nourriture suffisante, alimente donc souvent le marché international.

Indispensables pour la santé. Il importe d'établir et de faire respecter des pratiques commerciales qui ne réduisent pas les apports alimentaires des populations qui ont besoin des produits de la pêche pour préserver leur santé et assurer leur bien-être.

Pour que la pêche puisse durablement contribuer à la sécurité alimentaire, il faut, à notre avis, que la communauté internationale s'engage sur les points suivants :

- résister à la menace que représente la pêche industrielle et l'utilisation de méthodes et d'engins de pêche non sélectifs et préjudiciables à l'environnement;
- inclure les pêcheries dans les programmes de gestion du littoral;
- développer un type d'aquaculture qui ne porte pas préjudice à d'autres activités de production sur le littoral;
- reconnaître l'importance de la pêche artisanale et les droits des usagers sur leur territoire ;
- réduire les pertes après capture et destiner directement à la consommation humaine davantage de poisson;
- imposer des pratiques commerciales responsables.



Texte de l'intervention faite par Sebastian Mathew au nom du CIAPA/ICSF au cours de la réunion du Comité sur la sécurité alimentaire de la FAO qui s'est tenue à Rome le 29 janvier 1996

# Pour un nouvel équilibre

**Le mouvement "Friend of the Earth International" souhaite que la Commission du développement durable s'occupe des questions de fond**

Compte tenu de la crise persistante de la pêche, Friends of the Earth International demande à la Commission du développement durable de s'occuper du problème de la surcapitalisation des flottilles de pêche au plan mondial à l'occasion de sa prochaine session qui doit se tenir en avril 1996.

Nous demandons à cette Commission de prendre acte de la crise mondiale de la pêche caractérisée par la diminution de la ressource et de graves conflits entre ceux qui l'exploitent, la destruction des communautés littorales, la destruction de l'environnement marin par certaines techniques de pêche.

Il faut absolument accepter cette réalité : à la racine de tous ces problèmes il y a la surcapitalisation de la flotte mondiale. L'excès d'investissements par rapport à la ressource disponible entraîne une perte annuelle d'environ 54 millions de dollars.

Il fut un temps où le poisson était la nourriture du pauvre. Or maintenant les pays du Sud exportent de plus en plus de poisson vers les pays du Nord où il devient souvent un met de luxe ou de l'aliment pour le bétail, les chiens et les chats, ou pour...le poisson d'élevage.

Cette évolution constitue une menace pour la sécurité alimentaire du Tiers-monde. Elle est étroitement conditionnée par la structure même de la flotte mondiale et les mécanismes du commerce international.

Nous demandons donc à la Commission du développement durable et aux gouvernements des pays qui lui présentent des rapports de veiller à ce que le poisson reste accessible à ceux qui en dépendent. Grâce à une réduction radicale de la capacité des flottilles industrielles dans le monde, on pourrait donc rétablir l'équilibre entre

puissance de pêche et ressource disponible. Pour mener à bien une telle réduction, il importe de définir sans ambiguïté les segments de flotte qui devraient disparaître.

Nous constatons que ces considérations apparaissent, en partie, dans l'Agenda 21 de la Conférence des Nations-Unies sur l'environnement et le développement, dans la Convention des Nations-Unies sur les stocks chevauchants et les stocks de poissons grands migrants, dans le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO.

Friends of the Earth International demande donc à la Commission du développement durable d'accepter la conclusion que la communauté internationale doit expressément oeuvrer à la réduction et à la restructuration de la flotte mondiale et promouvoir dans cette stratégie les critères suivants :

- utiliser le moins d'énergie possible par unité de capture;
- employer autant de personnes que possible par unité de capture;
- contribuer à la sécurité alimentaire ;
- réduire au maximum les captures accessoires et les rejets ;
- réduire au maximum les effets négatifs sur l'environnement marin.



Article communiqué par Gunnar  
Album du mouvement "Friends of  
the Earth International"

# N'oublions pas les victimes

**En adoptant un champ de vision étroitement focalisé sur les flottilles et les marchés, la Politique des pêches de l'Union européenne a des effets catastrophiques dans les pays du Sud**

En 1990, la flotte de pêche de l'UE comptait plus de 104 000 unités dont les captures représentaient un-cinquième de la production mondiale de poisson de mer, 28% provenant de la haute mer ou de zones de pêche étrangères. Ces captures s'élevaient à 6,5 millions de tonnes mais ne suffisaient pas, malgré tout, à satisfaire la demande du marché communautaire, qui est le plus grand consommateur de produits de la mer du monde. Cette année-là, alors qu'elle importait près de 7 millions de tonnes, l'UE exportait seulement 1,3 million de tonnes. A elle seule, elle absorbait 38% du marché international des produits de la mer.

Il n'est donc pas surprenant que la politique européenne des pêches fasse largement sentir ses effets au-delà des frontières communautaires, notamment dans les pays en développement.

Parmi les nombreux facteurs en cause, deux sont particulièrement lourds de conséquences : l'incapacité de l'UE à gérer ses propres ressources, d'une part, l'approvisionnement indispensable de ses marchés et de son industrie agro-alimentaire afin d'assurer sa compétitivité sur les marchés internationaux, d'autre part.

Au cours de la première session de la Conférence des Nations Unies sur les stocks chevauchants et les stocks de poissons grands migrateurs, qui s'est tenue au siège des Nations Unies à New-York en juillet 1993, un représentant de l'UE ventait en séance plénière les vertus du système de gestion des pêches appliqué dans les eaux européennes. Il prétendait que grâce aux TAC (captures totales autorisées) les stocks se maintenaient à un bon niveau de conservation. On ne sait pas combien de délégués l'ont vraiment cru. Sans doute pas ses collègues de l'UE. Un an et demi plus tôt,

en 1991, dans son Rapport au Conseil de l'Europe et au Parlement européen sur l'examen à mi-parcours de la Politique commune des pêches (PCP), la Commission des communautés européennes reconnaissait que l'aménagement des ressources halieutiques par le seul moyen des TAC et quelques autres mesures techniques avait à ce point affecté les stocks que ceux-ci étaient "en danger à cause d'une mortalité par surpêche".

Sur certains stocks, l'effort de pêche dépassait parfois de 40% le niveau de production maximale durable (PMD/MSY). Comment en était-on arrivé là ? On peut trouver plusieurs réponses à cette question. Même si les TAC reposaient en principe sur des critères scientifiques, les recommandations des scientifiques n'étaient, en fait, pas toujours adoptées, chose qui arrive encore aujourd'hui. Les décisions finales sont habituellement prises par le Conseil des ministres où chacun essaie de satisfaire les demandes de ses industriels plutôt que d'assurer la conservation des stocks sur le long terme.

C'est seulement en décembre 1995 que les ministres ont décidé de réduire sérieusement les quotas de certaines espèces, et cela uniquement sous la pression de la Norvège, qui a un accord de pêche avec l'UE. Et l'insuffisance du contrôle des activités de pêche dans les eaux communautaires, en Méditerranée notamment, est proverbiale.

L'un des piliers de la Politique commune des pêches a été "l'égalité d'accès" pour tous les pays membres (sauf pour l'Espagne et le Portugal qui, bien que faisant partie de la Communauté depuis 1986, ont été astreints, jusqu'au 1er janvier 1996, à une réglementation particulièrement contraignante dans les eaux européennes).

En l'absence de contrôle de l'effort de pêche, le système des tac n'a fait qu'entraîner les flottilles dans une "course au poisson".

En matière de flottilles précisément, la Commission a largement contribué à ce dérapage. Parmi les révélations les plus importantes du Rapport de 1991, on trouve le manque de concertation entre les fonctionnaires européens chargés de la conservation de la ressource et ceux qui sont chargés de la politique structurelle (qui sont les deux principaux leviers de commande de la Politique commune des pêches, la politique des marchés en constituant le troisième élément).

### Modernisation

Au cours de la période 1983-1990, la Communauté a consacré 41% de son budget structurel soit à la construction de nouvelles unités (30%) soit à la modernisation des unités existantes (14%). Elle a, par contre, affecté "seulement" 14% de ce budget à l'ajustement des capacités de pêche en détruisant des navires ou en les exportant vers d'autres pays.

Si l'on tient compte du fait que ces aides ont encouragé les gens à investir encore plus et que les navires qui ont été "ajustés" étaient en général les moins performants, le résultat de cette politique va de soi : une augmentation importante des capacités de pêche au sein de la Communauté. Essentiellement, la Politique commune des pêches a aggravé un problème préexistant.

Comme la surcapacité devenait un problème évident même pour la Commission, compte tenu du déclin progressif de la ressource dans les eaux européennes, la recherche d'une solution finit par faire partie des priorités politiques. L'introduction des "sociétés conjointes" dans la politique structurelle de l'UE en 1990 n'était pas fortuite.

L'Espagne avait déjà utilisé cette formule : l'armateur qui créait une société de pêche avec un partenaire d'un pays riche en poissons recevait une aide pour vendre ses bateaux à cette société. Ces bateaux exportés changeaient de pavillon et n'étaient donc plus sous la responsabilité de l'Espagne. Avant son entrée dans la CEE, l'Espagne avait ainsi exporté 216 unités, essentiellement au Royaume-Uni, au Maroc,

### Après la guerre du flétan

Selon les journaux professionnels, dans la flottille espagnole qui a dû abandonner les pêcheries de flétan au grand large (Atlantique-Nord-Ouest), au moins onze navires ont obtenu des licences de pêche dans des pays pauvres : Angola, Mozambique, Guinée-Conakry, Guinée-Bissau. Après la guerre du flétan, qui a été si médiatisée, le transfert de la capacité de pêche du Nord vers le Sud continue tranquillement.

en Argentine, en Mauritanie, au Mexique et au Sénégal.

**L**orsqu'en 1990 la Namibie décida d'interdire sa ZEE aux flottilles étrangères, 150 gros chalutiers congélateurs espagnols se trouvèrent sans savoir où aller pêcher. Beaucoup restèrent à quai dans les ports galiciens de Vigo et Marin. Il n'était pourtant pas bien difficile de prévoir la décision de la Namibie, compte tenu de la situation pitoyable de ses stocks de merlu.

Curieusement, la plupart de CES navires étaient tout neufs. En 1986, une lacune dans la législation avait permis la construction de près d'une centaine de nouveaux chalutiers congélateurs. Ils commencèrent à entrer en exploitation vers 1989. On peut dire en tout cas que cette lacune s'est avérée très bénéfique pour les chantiers de construction espagnols et leurs banquiers.

Ni les accords de pêche entre l'UE et les pays du Tiers-monde ni le renouvellement des accords négociés directement par l'Espagne ne pouvaient suffire pour un redéploiement de tous ces navires. L'Espagne fit fortement pression pour une politique de sociétés-conjointes qui avait été si utile dans le passé. L'Union européenne voyait ainsi s'ouvrir de nouvelles possibilités pour redéployer les capacités de pêche qu'elle avait en trop, qu'elle avait créées elle-même par une politique irresponsable. D'emblée, non seulement les gros chalutiers congélateurs mais aussi des bateaux beaucoup plus petits purent bénéficier d'une panoplie d'aides spécifiques.

En 1992, une "nouvelle Politique commune des pêches" a été adoptée. Pour la première fois on y mentionnait la conservation des écosystèmes marins et leur réaction aux efforts de pêche. L'un des principaux objectifs était de parvenir à un équilibre entre les ressources disponibles et la capacité des flottilles. En 1993, on a créé l'Instrument financier d'orientation des pêches (IFOP) qui entrerait en application l'année suivante. L'IFOP est à la fois chargé des interventions structurelles et des interventions sur les marchés. Depuis que les pêcheries sont entrées dans le champ d'action du Fonds structurel européen, les sommes d'argent dont peut disposer l'IFOP sont beaucoup plus importantes. Entre 1983 et 1990, la Commission a dépensé 1280 millions d'écus

### Un nouveau client pour les chantiers navals camerounais

L'Union des armateurs camerounais a commandé aux chantiers navals espagnols 50 chalutiers crevetiers polyvalents qui seront financés grâce à un prêt espagnol du Fonds d'aide au développement (FAD). Ce prêt s'accompagne d'un abandon d'une partie de la dette du Cameroun (5 milliards de pesetas). C'est là le résultat des pressions exercées par l'Association des chantiers navals privés espagnols (ASEGA) qui construiront ces bateaux. Dans un contexte de concurrence internationale acharnée, les chantiers navals et leurs employés restent complètement insensibles au sort de milliers de petits pêcheurs (ils sont environ 30 000 au Cameroun) qui vont souffrir de l'entrée en activité de ces nouveaux bateaux.

pour sa politique structurelle et l'organisation des marchés. Entre 1994 et 1999, elle prévoit de dépenser 1140 millions d'écus rien que pour l'Espagne.

### Réticences bureaucratiques

Au début, l'introduction de sociétés conjointes ne fut pas très heureuse. Les armateurs avaient bien du mal à faire approuver leurs projets par l'administration. Cela prenait beaucoup de temps. Entre 1990 et 1994, 28 projets "seulement" furent acceptés (21 d'entre eux étaient espagnols). Le principe de subsidiarité a été appliqué à l'IFOP et les Etats membres ont eu délégation de pouvoir. Cela a entraîné une augmentation spectaculaire des capitaux disponibles. En même temps les formalités pour la création de sociétés, d'associations et d'entreprises conjointes étaient grandement simplifiées. Pour la seule année 1994, 19 projets ont été approuvés.

Il n'y aurait pas là, à vrai dire, de quoi s'inquiéter si l'UE ne laissait pas ses flottilles opérer dans le secret et pratiquement sans contrôle. L'UE a constamment eu cette même attitude dans les accords de pêche qu'elle a signés avec les pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique).

Lorsqu'on étudie de près les accords de pêche de l'UE avec les pays ACP-ses partenaires les plus pauvres- on peut se faire une idée de l'éthique qui sous-tend en fait la

## La quadrature du cercle

Un certain nombre (d'Ong européennes ont formé la "Coalition pour des accords de pêche équitables" (CAPE) qui fait campagne pour que des changements fondamentaux interviennent dans les politiques et les pratiques de l'UE en matière d'accords de pêche avec les pays du Sud. La Coalition a pour préoccupations principales l'exploitation durable des ressources halieutiques au profit des communautés de pêcheurs qui y trouvent leurs moyens d'existence et leur sécurité alimentaire, d'une part, et la conservation des stocks de poissons dans le monde pour les générations à venir. La CAPE publie régulièrement une lettre et des documents d'information qui traitent spécifiquement de questions relatives aux politiques de développement et de pratiques en matière d'accords de pêche.

Le 26 septembre 1995, la CAPE accueillait un séminaire qui avait pour thème "La quadrature du cercle : réconcilier les objectifs de la Politique de coopération pour le développement de l'UE avec les Politiques et les pratiques des accords de pêche UE-ACP". Une cinquantaine de participants ont débattu des problèmes urgents auxquels les flottilles européennes sont confrontées à cause de leur surcapacité, puis des besoins en matière de développement dans les pêcheries des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) qui ont signé la Convention de Lomé.

En Europe, la Politique commune des pêches (PCP) est en pleine confusion. On estime que la surcapacité de l'ensemble des flottilles européennes dépasse les 40%, compte tenu des ressources disponibles dans les eaux européennes.

L'UE traite cette question de surcapacité soit en payant les pêcheurs pour qu'ils détruisent leurs bateaux (aides au retrait de flotte) soit en encourageant leur redéploiement dans les eaux étrangères. Dans ses propres zones économiques exclusives, l'UE a, par sa politique des pêches, conduit à la destruction des stocks. Maintenant cette même politique menace aussi les stocks dans d'autres pays.

La politique de l'UE dans le domaine de la coopération pour le développement cherche officiellement à promouvoir un développement économique et social durable dans les pays les plus déshérités et leur intégration dans l'économie mondiale. Elle fait campagne contre la pauvreté, se fait aussi l'avocat des droits de l'homme et de l'Etat de droit. Elle encourage la démocratie et les bonnes façons de gouverner.

Or, bien que la pêche artisanale fasse vivre des populations qui sont parmi les plus pauvres et les plus défavorisées du monde -cela est une réalité largement reconnue- on fait en sorte que les intérêts commerciaux des armements européens menacent, dans la pratique, cette même pêche artisanale. Ces activités contredisent directement les objectifs déclarés de l'UE en matière de développement économique et social durable pour l'aide aux plus déshérités.

C'est pour aborder ce problème des contradictions entre le volet coopération pour le développement de l'UE et la pratique des accords de pêche que la CAPE a organisé ce séminaire à Bruxelles. Il a coïncidé avec la réunion de l'Assemblée paritaire UE-ACP qui passe en revue les problèmes de la pêche et les accords négociés avec l'UE.

Au cours de ce séminaire, les délégués des Ong ont eu l'occasion de s'entretenir avec des fonctionnaires de la Commission, des parlementaires et des représentants officiels des pays ACP et aussi d'aborder la question des contradictions qui peuvent surgir entre les priorités du développement local et des intérêts commerciaux étrangers.

Pour une information complémentaire, on peut contacter Béatrice Gorez, coordonnatrice, CAPE, rue Grétry 65, B-1000 Bruxelles, Belgique. Fax : 32 2 2178305.

politique européenne. Ces accords qui organisent l'accès aux stocks contre des compensations financières ont une durée de deux à quatre ans ; mais ils contiennent normalement une clause de reconduction tacite. Les compensations financières que reçoivent les pays ACP sont divisées en deux parties : l'une versée directement par l'ue et l'autre représentant les droits de pêche versés par les bateaux européens concernés.

En général, ces redevances ne représentent que 20% du coût total de l'accord.

C'est le contribuable européen qui paie la plus grosse partie de la facture. Une fraction des compensations financières est affectée à des bourses de formation et à des programmes de coopération scientifique et technique. Ceux-ci ne donnent pas toujours, à vrai dire, des résultats satisfaisants.

Il ne fait aucun doute que ces accords ont des conséquences sur le secteur artisanal. Mais l'UE ne prévoit aucun budget pour prévenir ou corriger les effets de l'activité de ses navires sur les communautés locales. Elle ne cherche pas non plus à vérifier par des études scientifiques si les niveaux de capture fixés par les accords restent dans les limites d'une exploitation durable des stocks.

Au contraire, la Direction générale des pêches (DG XIV) de la Commission européenne se retranche derrière le caractère strictement commercial de l'accord et la souveraineté nationale présumée des pays ACP. C'est ainsi qu'elle accorde ses compensations financières aux gouvernements sans poser des conditions quant à l'utilisation de ces fonds et sans exercer de contrôle en la matière.

Cette pratique est évidemment bien accueillie par certains gouvernements ACP criblés de dettes et assoiffés de devises. Il s'agit là pour eux d'une sorte de chèque en blanc qu'ils peuvent utiliser à leur guise, pas nécessairement pour le bien du peuple.

Lorsque la DG XIV déclare que les accords de pêche sont "strictement une affaire commerciale", on peut être surpris : ces accords sont dans le champ d'action de la Convention de Lomé, qui recouvre la politique de développement des pêches mise en oeuvre par la DG VIII (chargée de la coopération).

On peut être encore davantage surpris par le secret que la DG XIV fait peser sur les négociations. Ainsi, pour l'exploitation d'un quota, les droits de pêche des chalutiers sont attribués sur la base du tonnage de jauge brute. Cela permet aux flottilles d'augmenter progressivement leur effort de pêche en développant des innovations techniques adaptées aux différents tonnages.

### Chiffres non publiés

D'autre part, pour préserver les intérêts de l'UE, les captures réelles effectuées dans le cadre de tels accords ne sont pas rendues publiques. Cela permet d'éviter des comparaisons qui entraîneraient des demandes pour une augmentation des compensations financières.

L'indifférence de la Commission envers les pays ACP (et même envers le Parlement européen qui réclame plus de transparence) est évidente. En octobre 1993, l'Assemblée paritaire UE-ACP a adopté la résolution 818/A qui demande à l'UE de créer un "Comité mixte de suivi des pêches". Sous la pression des armateurs, l'UE n'a pas encore nommé de représentant officiel au sein de ce Comité.

Les effets envahissants des accords de pêche sur les populations locales et l'attitude néocolonialiste de l'UE envers les pays ACP ont déjà été dénoncés dans la Résolution du 7 octobre 1993 de l'Assemblée paritaire

CEE-ACP qui avait trait à la pêche dans le contexte de la coopération CEE-ACP. Cette résolution déclare que "les seize accords bilatéraux conclus entre la Communauté et les pays ACP ont certainement eu des effets bénéfiques d'un point de vue financier, mais ils ont pu contribuer à l'appauvrissement de la population, et parfois aux difficultés des pêcheurs artisans..."

**A**u sein de la DG VIII (coopération) et du Parlement européen, des voix s'élèvent également pour réclamer la transformation des accords de pêche classiques avec les pays acp en accords de "troisième génération" dotés d'une forte composante "coopération" et impliquant à la fois la DG XIV et la DG VIII.

Les citoyens de l'ue doivent faire pression sur la Commission pour mettre un terme à ces pratiques honteuses qui utilisent l'argent des contribuables. Mais pour trouver une solution au problème, il est également évident que les gouvernements des pays acp doivent eux aussi changer de comportement. Le plus souvent, ils ne représentent pas les intérêts de leurs citoyens ni leurs aspirations.

En ce sens, les affectations budgétaires prévues en faveur de la pêche artisanale dans le dernier accord avec le Sénégal, à la suite de pressions exercées par les pêcheurs sénégalais, constituent un premier pas, aussi petit soit-il, dans la bonne direction. Ce processus devrait conduire à une meilleure participation des pêcheurs artisans et de leurs communautés à la conservation et à la gestion de leurs ressources.

Pour les gouvernements et les populations des pays du Sud, les sociétés conjointes avec des armements de l'ue ou d'autres pays semblent, au premier abord, pleines d'intérêt. Elles permettent des transferts de technologie, des apports de capitaux, des créations d'emplois et un accès direct et vital aux marchés internationaux.

Malheureusement, à y regarder de plus près, on peut se montrer un peu pessimiste. Tout d'abord, compte tenu de la mobilité croissante des capitaux, les investissements étrangers pourraient bien n'avoir qu'une influence réduite sur l'économie locale.

Ensuite, comme les sociétés conjointes font partie du secteur privé, les gouvernements

n'ont guère d'influence sur leurs opérations de transferts technologiques ou leurs programmes d'expansion.

### Bateaux "high tech"

Et les autorités des pays hôtes auraient sans doute du mal à contrôler les activités des navires de ces sociétés qui sont dotés de toutes sortes d'équipement moderne. Si elles fournissent des emplois, leurs navires sont en même temps en concurrence avec des milliers de pêcheurs artisans.

D'autre part, elles compromettent souvent les conditions de travail des hommes d'équipage venus du pays d'origine des navires. C'est déjà le cas pour les Espagnols travaillant pour ce genre d'entreprises en Argentine. Elles poussent même à des conditions de travail précaires et dangereuses pour la nouvelle main-d'oeuvre : les équipages venus d'Argentine et du Chili l'ont appris à leurs dépens.

Même l'Assemblée paritaire UE-ACP a reconnu que les entreprises conjointes et les autres façons d'exporter les navires "n'ont pas entraîné un véritable transfert de technologie ni une adaptation des technologies génératrice de développement endogène." Au contraire, elle a affirmé qu'"il faut trouver une nouvelle approche à cette question des sociétés conjointes."

De son côté, la FAO a récemment déclaré que "les pêcheries fonctionnent donc, semble-t-il, comme un entonnoir à richesses. Si on importe le surplus de capacité, comme c'est le cas dans beaucoup de pays en développement, la richesse de ces pays est transférée et est engloutie à l'étranger. Cela se traduit par une balance négative des comptes en devises et bien peu de retombées pour les populations (par exemple, l'accroissement excessif des flottilles crée des emplois dans les chantiers navals des pays développés)."

### Ces questions ne sont pas prioritaires

Elles ne semblent pas se situer très haut dans le programme d'action de l'UE. A vrai dire, la législation européenne n'exige pas d'étude préalable de l'état de la ressource avant le transfert d'un ou de plusieurs navires à une société conjointe.

Elle ne dit même pas que le pays hôte doit être doté d'un organisme de recherche

## Pêche à venir ou avenir de la pêche ?

Partout dans le monde, l'avenir est sombre pour les communautés de pêcheurs. Parfois depuis des millénaires, elles tiraient leurs moyens d'existence d'une ressource qui est maintenant en train de disparaître. La surpêche en est l'une des causes principales. Le développement de techniques de pêche extrêmement efficaces et leur mise en pratique dans des pêcheries partout dans le monde ont produit un type de pêche qui par essence n'est pas durable.

En Europe, ce type de pêche a créé une situation telle que la capacité de pêche dépasse de loin la ressource disponible. Les techniques utilisées ont sur l'environnement des effets tels qu'il ne peut plus se renouveler normalement. L'UE prend des mesures radicales pour faire face au problème. En 1996, elle dépensera 290 millions d'écus sur le Budget communautaire de la pêche pour redéployer les flottilles européennes vers des zones de pêche étrangères par le biais d'accords de pêche.

La DG XIV met en avant la nature purement commerciale de ces accords et affirme qu'ils n'ont rien à voir avec le développement. Mais pour des millions de gens à travers le monde, la pêche représente la principale source de nourriture et le principal moyen d'existence. Dans beaucoup de pays, les pêcheries doivent être considérées comme une ressource naturelle essentielle qui pourrait donner lieu à un développement important. Les accords de pêche peuvent tout aussi bien contribuer à ce développement ou le saper. Que l'UE se décharge de ses problèmes sur un Sud désargenté sous couvert d'intérêts commerciaux n'est pas une chose acceptable.

A la suite de l'Assemblée paritaire UE-ACP tenue à Dakar en février 1995, la Coalition pour des accords de pêche équitables (CAPE/CFFA), en collaboration avec le Centre de recherche pour le développement des technologies intermédiaires de pêche (CREDETIP) qui est une Ong sénégalaise, a publié une brochure intitulée "Un avenir pour la pêche". Elle procède à une analyse des accords de pêche au Sénégal, mettant en évidence leur impact sur les communautés de pêcheurs locales. Elle plaide vigoureusement pour une participation de ces communautés à l'élaboration des décisions qui peuvent affecter leur existence. Cela nécessite un processus de dialogue ouvert avec les autorités gouvernementales. L'UE devrait, en fait, encourager ce genre de dialogue.

On trouve aussi dans cette brochure un aperçu et une analyse des possibilités de développement de la pêche artisanale qui sont souvent sous-estimées. "Un avenir pour la pêche" représente une importante contribution aux forces conjuguées qui réclament de plus en plus une meilleure participation de la société civile au mécanisme de gouvernement et, plus largement, la transparence et l'obligation de rendre compte dans les procédures de prise de décisions.

Cette brochure est disponible en français et en anglais au bureau de la CAPE/CIAPA, 65 rue Grétry, B-1000 Bruxelles, Belgique. Tel : 00 32 2 2181538. Fax: 00 32 2 21 78305.

halieutique ni qu'une expérience préalable de coopération dans le domaine de la pêche soit nécessaire. Il n'est nulle part question des transferts de technologie indispensables pour assurer le suivi des bateaux exportés et relever leur impact sur les écosystèmes par exemple (rejets). Il est encore moins question de leur impact sur les communautés locales.

Pour fuir ses responsabilités, l'UE prétend que ces accords sont du ressort du secteur privé. Comment concilier un tel raisonnement avec le fait que beaucoup de ces sociétés conjointes ne seraient pas viables sans les aides de l'UE ?

L'impact des activités générées par ces entreprises dépend de deux facteurs principaux, le premier étant la capacité du

pays hôte à exercer son contrôle sur ces activités. Le deuxième facteur a trait au modèle de développement choisi, à l'importance accordée à la conservation de la ressource et à la petite pêche, à l'indispensable développement du marché intérieur et des marchés extérieurs du poisson.

La Namibie, qui ne dépend pas de la petite pêche traditionnelle, constitue le type même du pays riche en ressources halieutiques et bien décidé à développer ces richesses au profit de ses habitants.

Elle espère atteindre ces objectifs en s'associant avec des armements étrangers. Pour cela elle a dû résister aux pressions de l'UE qui souhaitait la signature d'un accord

de pêche. Le coût de plus en plus élevé de tels accords et la concurrence grandissante avec d'autres puissances halieutiques (Corée, Japon, Taïwan...) pour l'exploitation d'une ressource qui se fait rare, poussent l'UE à se tourner de plus en plus vers les sociétés conjointes afin d'avoir accès aux stocks des pays du Sud. Cela se fait grâce à des "accords de seconde génération".

Ces activités sont progressivement laissées entre les mains du secteur privé et tombent bientôt dans le cadre des dispositions légales et financières qui régissent les différents types de sociétés en matière de protection de l'investissement. Dans ce secteur, il n'est évidemment pas question de parler de conservation de l'écosystème, de concurrence avec la pêche artisanale ou de sécurité alimentaire.

Cette délégation des responsabilités de la part de l'UE est loin d'être innocente. L'absence de toute forme de critères pour la création de sociétés conjointes—si ce n'est les i m p é r a t i f s d'approvisionnement du marché européen, qui constituent la pierre angulaire de la Politique Commune des pêches—est en fait un moyen qui permet à l'UE d'avoir accès aux ressources d'autres pays tout en évitant d'imposer des restrictions aux activités de ses propres opérateurs.

**D**u point de vue de l'UE, les pays du Sud sont un endroit pratique pour déverser son trop-plein de capacité de pêche. En 1995, l'ue a connu deux conflits importants qui ont propulsé les questions de pêche à la une des journaux à travers le monde. Tout d'abord le Canada a, de façon illégale, poursuivi l'Estai, un chalutier congélateur espagnol qui ciblait le flétan noir dans les eaux internationales au large du Canada. Ensuite, le Maroc a dénoncé de façon unilatérale l'accord de pêche qui le liait à l'UE. En conséquence, 778 navires—dont 650 espagnols et 50 portugais—ont été obligés de rentrer au pays.

L'UE a dû verser des aides aux pêcheurs et aux armateurs pour les dédommager des

pertes ainsi subies jusqu'à la signature d'un nouvel accord qui autorise ces navires à retourner dans les eaux marocaines à partir de janvier 1996.

### Surcapacité

A la suite de ces conflits, Emma Bonino, Commissaire de la pêche à la Commission européenne, c'est-à-dire l'autorité suprême de l'UE en matière de politique des pêches, a déclaré qu'il existait un problème fondamental de "surcapacité de pêche". Selon Mme Bonino, la réduction de cette surcapacité au moyen de la suppression des sociétés conjointes est au coeur même de la nouvelle Politique commune des pêches.

Un telle détermination pourrait impressionner ; mais, en réalité, c'est dans le sens contraire que vont les choses. Il suffit de regarder les crédits IFOP (Instrument financier d'orientation des pêches) affectés à l'Espagne. Si 36% du budget global est attribué au "réajustement de la flotte", 30% ira dans le même temps au "renouvellement de la flotte", c'est-à-dire la construction de nouvelles unités ou la modernisation d'unités en service.

Les résultats sont prévisibles : nouvelle augmentation de la capacité de pêche et industrialisation encore plus poussée des flottilles européennes. Le résultat probable, c'est que davantage de bateaux—et d'équipages—deviendront superflus, et constitueront une nouvelle matière pour le prochain "réajustement de la flotte". Le contribuable européen ne serait-il pas en train de subventionner la construction de bateaux qui, dans un avenir proche, devront être exportés vers des sociétés conjointes, elles-mêmes subventionnées ?

A tous les effets engendrés par les flottilles européennes—soit sous le pavillon d'un Etat membre ou d'un pays tiers—vient s'ajouter un autre qui, bien que plus subtil, constitue peut-être l'impact le plus important de l'ue sur le Sud, particulièrement les pays les moins développés: l'exportation d'une certaine idéologie et d'un modèle d'exploitation des ressources halieutiques. Il s'agit d'un mode de pensée qui admet et

encourage la supériorité de la pêche industrielle sur la petite pêche, qui juge bon de donner la priorité à l'approvisionnement du marché international plutôt qu'aux marchés intérieurs, qui "rationalise" et donne une "dimension scientifique" à un modèle de gestion qui a pourtant fait tant de dégâts.

Pour preuve, l'expérience de pêcheries ruinées sous l'effet de la surpêche, à Terre-Neuve par exemple.

Il s'agit évidemment là d'activités inspirées par la recherche du maximum de profits à court terme plutôt que par le souci de préserver les écosystèmes. La coopération européenne en matière de pêche—qui a participé à la construction de ports et à des programmes de modernisation de la pêche artisanale—a contribué au développement de ce modèle.

Les conséquences sont une marginalisation progressive des secteurs les plus fragiles, l'appauvrissement, la concentration, la privatisation de la ressource. On peut aussi ajouter que les communautés perdent le contrôle de la ressource au profit de quelques-uns. En plus, lorsque les exportations des produits de la mer augmentent, il devient souvent plus difficile d'acheter du poisson dans le pays producteur. Or, le poisson est traditionnellement une source de protéines pour les pauvres.

En appliquant les mêmes principes scientifiques et économiques et les mêmes stratégies de pêche qui ont mis en danger ses propres écosystèmes marins, l'UE va sûrement contribuer à la destruction de l'environnement dans toutes les zones où elle a des activités de pêche et là où ses modèles de développement sont copiés.

L'UE continuera donc à développer un type d'exploitation non durable des ressources halieutiques à la fois en Europe et à l'étranger, à moins qu'elle n'admette trois vérités essentielles pour la gestion des pêcheries :

- l'exploitation de ressources renouvelables mais limitées ne peut indéfiniment faire face à l'augmentation de la demande ;

- les capacités de renouvellement de la ressource sont limitées et ne peuvent pas résister au capital dont la tendance est de rechercher le maximum de profit ;
- une efficacité maximale sur le plan économique et une équité maximale dans la distribution des profits sont deux choses incompatibles.

### Conserver la ressource

Un système de gestion qui maîtrise véritablement ces contradictions devrait non pas chercher à capturer le plus de poisson possible à moyen ou à long terme mais à faire quelque chose de bien plus difficile encore : s'efforcer d'assurer la conservation de la ressource face à toutes les forces redoutables qui menacent aujourd'hui sa pérennité. 3

Article écrit par Anna-Rosa Martinez, qui travaille pour l'association GRAIN (Genetic Resources Action International), et Sergi Tudela, qui termine un doctorat à l'Institut des sciences de la mer de Barcelone

## La gestion des pêches

## Pour être efficaces, unissons-nous

**Seule une plus grande interaction parmi les différents acteurs du secteur de la pêche produira des résultats**

*Dis-leur : ils oublient*

*Montre-leur : ils se souviennent*

*Explique-leur : ils comprennent*

—proverbe chinois

**P**our parler de moi, je dirais que lorsque j'étais en mer, j'avais des façons de faire aussi agressives et aussi efficaces que mes concurrents. Je me suis rendu compte très tôt, cependant, que l'exploitation de la mer avait ses limites et que si l'on ne s'occupait pas comme il faut de cette affaire, on aurait sûrement des problèmes. Ayant remarqué cela, j'ai fini par adopter des méthodes et des techniques de pêche précautionneuses. Comme on dit, "rien ne vaut la foi d'un converti."

L'industrie de la pêche qui souffre de nombreux problèmes fondamentaux et épineux, connaît régulièrement des situations explosives ici et là à travers le monde.

Gestion des pêcheries, contrôle de l'effort, problèmes environnementaux et écologiques, stratégies et technique de conservation des stocks, mutations dues à l'évolution des techniques. Voilà quelques-unes des questions brûlantes auxquelles la pêche moderne se trouve confrontée.

Jetons d'abord un coup d'oeil sur la gestion des pêcheries avant d'entrer dans les détails pratiques de la pêche. Depuis quelques années, je suis convaincu que la clé du succès se trouve dans une bonne collaboration, une bonne coopération entre les principaux acteurs : les scientifiques, les hommes politiques, les gens de mer. En travaillant ensemble, en acceptant et en comprenant les besoins des uns et des autres, on trouverait plus de solutions que dans toutes les décisions unilatérales et bilatérales et toute la législation adoptées à ce jour.

Plusieurs pays à travers le monde profitent maintenant de la réussite de leurs politiques de pêche après avoir adopté et appliqué des programmes et des stratégies viables. A côté de ces exemples de progrès, cependant, beaucoup d'autres régions connaissent toujours le marasme avec des pratiques de pêche et de gestion dépassées. D'une part, celles-ci ne parviennent pas à exploiter toutes les possibilités des ressources halieutiques renouvelables. D'autre part, elles se révèlent à long terme contre-productives pour ce qui est de la bonne santé et de la stabilité de l'industrie de la pêche, et cela à tous les niveaux.

Les raisons des succès ou des demi-succès de la pêche commerciale sont multiples, et bien étudiées par les observateurs partout dans le monde. Mais il y a quelques dénominateurs communs : l'effort de pêche, la ressource et la façon de faire. Certains font les choses méthodiquement et avec soin. D'autres mènent leurs affaires en se souciant moins de planning ou de programmation mais mettent le paquet pour arriver à des résultats. Ces derniers finissent par provoquer la diminution de la ressource et l'effritement de l'infrastructure commerciale.

### Le facteur humain

Le facteur humain est bien sûr un élément commun. Ce n'est pas l'effort qui manque chez les opérateurs de la pêche. Il est malheureusement regrettable que les énergies ne se concentrent pas sur l'objectif le plus souhaitable : le développement durable de la ressource disponible.

Lorsque deux facteurs entrent en jeu, comme c'est le cas pour la pêche, il va plutôt de soi que si l'on souhaite apporter des changements, il faudra agir sur le facteur qui se laisse modifier. Dans la pêche, nous n'avons aucun contrôle ni aucune influence

sur les ressources halieutiques : il est évident qu'il faudra agir sur le facteur humain.

**A** première vue, il n'y a dans une telle suggestion rien de nouveau. C'est exactement ce que les autorités de tutelle essaient de faire depuis des années : essayer, essayer désespérément dans certains cas, de décider les pêcheurs à changer leurs méthodes et leurs pratiques traditionnelles. Cette approche butte essentiellement sur l'obstacle suivant : généralement, c'est uniquement aux pêcheurs qu'on demande de changer leurs façons de faire, ce qui entraîne souvent des sacrifices importants. Mais comme on connaît la flexibilité des pêcheurs et leur faculté d'encaisser les coups...

A considérer de près les problèmes de la gestion des pêcheries, on s'aperçoit qu'il serait plus facile de changer les choses s'il existait une plus grande interaction parmi les différents acteurs. L'époque est révolue où le pêcheur était le seul facteur d'influence dans la pêche. Les méthodes et les techniques modernes ont rendu nécessaire l'établissement d'une infrastructure contrôlée et programmée.

Aux pêcheurs se sont ajoutés les scientifiques et les hommes politiques. Il faut accepter de reconnaître leurs prérogatives dans ce secteur si l'on veut parvenir à des activités de pêche intégrées et concilier des intérêts multinationaux. Les pêcheurs qui savent écouter et qui acceptent de s'adapter intelligemment à l'évolution des choses pourront trouver leur avantage.

Dans plusieurs parties du monde, on a déjà pris conscience de la nécessité d'agir davantage ensemble, notamment au Canada et en Norvège. Mais l'on trouve aussi ailleurs des signes de cette évolution.

Au Canada, Brian Tobin, ancien ministre de la pêche, s'était attaché à rapprocher les principaux acteurs de la filière. La Norvège aussi est apparemment en train de renforcer les liens entre les pêcheurs, les scientifiques et le législateur. C'est une démarche pleine de bon sens. Grâce à la tenue régulière de réunions où toutes les parties prenantes seront représentées, une plus grande compréhension mutuelle pourra s'instaurer, chacun comprenant mieux les difficultés auxquelles l'industrie de la pêche est périodiquement confrontée. La Convention

sur le droit de la mer et le Code de conduite pour une pêche responsable préconisé par la FAO sont des développements récents qui vont dans la bonne direction. Il faut quand même préciser qu'il s'agit là seulement de recommandations auxquelles il manque encore des moyens pour contraindre et permettre la mise en oeuvre des propositions ainsi exprimées.

Il existe suffisamment d'exemples pour montrer combien il est difficile, au niveau national, de faire appliquer la législation dans une industrie fragmentée qui déploie son activité à travers le monde. En plus, il faut tenir compte du facteur humain. Ce vieil élément, qu'on a vainement essayé de contrôler et d'influencer dans le passé, est toujours là, sur la touche, mais prêt à faire irruption quand la ressource se raréfie, comme on l'a vu dans le passé.

Et faire venir toutes les parties prenantes à la table des négociations ne suffira pas. Pour que les débats et les propositions soient couronnées de succès, il est encore indispensable que les gens soient de bonne foi. Pour que la réunion des principales personnes impliquées produisent de bons résultats, il faut absolument que chaque secteur puisse trouver sa place légitime au cours des négociations.

A quoi bon réunir les principaux acteurs si après avoir débattu des grands problèmes de l'heure, chacun rentrait chez soi pour continuer à "faire ses affaires" comme si aucun accord n'avait été réalisé.

Si l'on veut progresser vers le but final, qui est d'assurer un développement durable des ressources halieutiques renouvelables, il importe de suivre de près la mise en oeuvre de ces accords "de grands principes". **3**

Article écrit par John C. Gowie, d'Aberdeen en Ecosse, qui a passé toute sa vie dans différents secteurs de la pêche, y compris comme journaliste spécialisé pendant quelque temps

# Nouvelles du monde

## *La voie est libre*

Les patrons écossais peuvent respirer un peu mieux : le gouvernement a jeté à la ferraille la barrière bureaucratique qui séparait les deux grandes zones de pêche du Royaume-Uni.

Pendant des générations, les pêcheurs ont dû informer les autorités chaque fois que leur bateau franchissait le 4ème degré Ouest qui marquait la limite entre la Mer du Nord et les lieux de pêche de la Côte Ouest.

Les pêcheurs écossais réclamaient la suppression de cette réglementation discriminatoire après la décision de l'Union européenne d'autoriser l'entrée des Espagnols dans cette zone à partir du 1er janvier 1996.

L'accord signé à Luxembourg en octobre

1995 permet à un certain nombre de bateaux espagnols de pêcher dans les eaux britanniques sans devoir informer les autorités de leurs prises.

## *Le monde marin*

Dans deux ou trois ans sortiront les rapports de la Commission mondiale des océans, organisme indépendant présidé par Mario Soares, ancien président du Portugal. Cette commission travaille

sur un programme de trois ans relatif à l'utilisation et à la protection des ressources halieutiques mondiales.

Elle rédigera un rapport sur les océans qui sera présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies en 1998.

Parmi ses membres, qui sont au nombre de quarante, on peut citer Ruud Lubbers, ancien premier ministre des Pays-Bas, Yoshio Suzuki, conseiller en chef de l'Institut de recherche Nomura du Japon, Oscar Arias, Prix Nobel et ancien président du Costa Rica.

La Commission consultera les gouvernements, les Ong et les scientifiques sur un certain nombre de questions : exploration et exploitation de la mer et des fonds marins, pêcheries, pollution, immersion de déchets dangereux, prévention des conflits à propos des ressources halieutiques.

## *Contre les sociétés conjointes*

Ce n'est pas en Inde que l'on verra l'arrêt immédiat de ce genre de conflits : les pêcheurs artisans y sont en guerre contre l'arrivée des sociétés conjointes dans la ZEE. Ils craignent que leurs activités réduisent encore la ressource alors que les stocks de poissons sont en train de s'amenuiser rapidement.

C'est un "Comité d'action national des pêcheurs contre les sociétés conjointes" qui a coordonné le mouvement. Il a obtenu une certaine victoire lorsqu'une commission gouvernementale a recommandé de ne plus délivrer de licences de

pêche à ce genre d'entreprises. Mais selon Thomas Kocherry, qui dirige le Comité d'action, le problème ne sera pas résolu tant que les licences déjà accordées n'auront pas été annulées.

## *Cours en baisse*

Les pêcheurs de Taïwan vont devoir se serrer la ceinture. A la suite de la politique de libre échange adoptée par l'APEC (Coopération économique de l'Asie et du Pacifique), de nouveaux bateaux de pêche industrielle

arrivent, surtout sur la côte Ouest, et la concurrence et la pollution sont en augmentation. La ressource va subir le contrecoup de cette évolution.

Ces problèmes ont été mis en lumière au cours d'une conférence d'Ong sur l'APEC qui s'est tenue à la fin de novembre 1995 à Osaka. Ko Mei-Na, qui fait partie du Centre d'aide aux marins à Taïwan, pense que la libéralisation du commerce pourrait bien faire baisser les cours du poisson, comme cela a été le cas pour les produits agricoles.

## *Nouvelle loi*

Les petits pêcheurs traditionnels du Canada vont sans doute devoir laisser tomber la pêche après la révision de la Loi

sur la pêche en décembre 1995. Il s'agit là de la première grande modification de ce texte depuis 1868. Elle cherche à "rationaliser" la procédure de régulation des pêcheries et fait

passer les services de contrôle du gouvernement fédéral aux autorités provinciales.

La nouvelle loi autorise le Département des pêches et des océans à passer des accords avec toute organisation sur des questions relatives aux limites de capture, aux licences de pêche, etc.. Cela veut dire que le Département des pêches et des océans négociera sans doute avec les plus gros opérateurs des pêcheries. Cela veut dire que la privatisation va se développer et que les petits pêcheurs seront marginalisés.

Cependant, pour être juste, il faut préciser que le Département reconnaît six principes directeurs pour l'aménagement des pêcheries. On y trouve exprimés l'impératif de conservation et le droit d'accès des populations autochtones aux ressources.

## *Stockons, et vite !*

Les représentants officiels de l'UE et de la Norvège avaient sûrement à l'esprit le mot "conservation" lorsqu'ils se sont mis d'accord pour réduire fortement les prises de maquereau, de hareng et de plie au cours des deux prochaines années.

Il s'agit de protéger la Mer du Nord, qui est bien menacée. Les TAC ont été révisés à la baisse pour

1996, et seront réduits encore en 1997 pour tenir compte de l'avis des scientifiques. Cet accord concerne les Britanniques, les Hollandais et les Danois.

Pour la première fois, l'UE et la Norvège ont adopté

une approche à long terme afin de redonner la santé aux stocks tout en tenant compte des intérêts économiques vitaux des pêcheurs.

Les négociations n'ont pas été du tout faciles. La Norvège aurait préféré une réduction plus rapide des quotas. Mais un fonctionnaire européen a déclaré que c'était là le signal de départ pour un effort plus cohérent de reconstitution des stocks.

### ***Du poisson à manger***

La Conférence internationale sur la contribution durable de la pêche à la sécurité alimentaire qui s'est tenue du 4 au 9 décembre 1995 à Kyoto, Japon, s'est également terminée sur une note d'enthousiasme.

Cette conférence s'inscrivait dans le contexte d'efforts déjà réalisés : la Conférence mondiale de la FAO sur la pêche, organisée en 1984, les dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, le Consensus sur les pêches mondiales adopté à la Conférence ministérielle de la FAO sur les pêches en mars 1995 à Rome.

Quatre-vingt quinze pays ont pris part aux discussions de Kyoto qui ont été

centrées sur l'importance de la contribution des pêches en matière de revenus, de richesse et de sécurité alimentaire, particulièrement dans des pays à bas revenus et déficitaires en produits alimentaires.

Plusieurs moyens peuvent être pris pour assurer une telle contribution : transfert rapide de technologie, réduction optimale des pertes après capture, amélioration des moyens de contrôle et de surveillance des activités de pêche dans les zones sous juridiction nationale.

### ***Un effort soutenu***

Certaines de ces questions seront probablement abordées au cours des prochaines rencontres à New-York de la Commission du développement durable.

Les réunions officielles se tiendront entre le 18 avril et le 3 mai. Le 24 avril, on traitera des questions relatives aux petits Etats insulaires en développement.

Auparavant aura lieu une rencontre préparatoire de deux semaines qui abordera aussi les problèmes sectoriels des océans et de l'atmosphère, entre autres choses.

Les Ong qui travaillent dans le secteur de la pêche espèrent bien introduire dans l'ordre du jour la surpêche et la surcapacité. Le dernier jour, le président fera adopter le programme de la session de 1997 et le Rapport de la Commission du développement durable pour 1996.

### ***Sauvons nos côtes***

En Inde, à Paradeep dans l'Etat d'Orissa, la déclaration du mouvement "Sauvons nos côtes" a été adoptée à l'unanimité. Les cultivateurs, les ouvriers

agricoles, les pêcheurs ont demandé aux pays riches de boycotter la crevette. Un appel a aussi été lancé à des Ong telles que "Projet Action Mangrove", l'"Association des consommateurs de Pénang" et le réseau Tiers-monde pour qu'elles réfléchissent à une campagne d'action dans ce sens.

L'assemblée de Paradeep a aussi exhorté les gouvernements à veiller à l'application des législations en vigueur afin de protéger le droit des gens en matière de terre et d'environnement.

Les délégués ont aussi réclamé de nouvelles lois pour mettre un terme à la multiplication des projets d'aquaculture intensive et extensive.

### ***Bons amis à nouveau ?***

La Commission paritaire thaïlandaise et malaisienne a créé des sous-commissions dans l'espoir de mettre un terme aux conflits de pêche entre les deux pays. Les premiers ministres de

Thaïlande et de Malaisie ont déclaré qu'il s'agit là d'une solution durable qui permettra de traiter toutes ces affaires.

La Malaisie a récemment libéré des marins thaïlandais qui pêchaient illégalement dans les eaux malaisiennes.

La Thaïlande voudrait que la Malaisie libère également trois autres pêcheurs et un chalutier.

Sans doute pour prouver sa bonne volonté, la

Thaïlande a déclaré qu'elle continuera à soutenir l'idée d'un Forum écoEnomique de l'Asie de l'Est (EAEC) proposé par la Malaisie.

### ***En prison***

Tout le monde n'a pas de bonnes relations avec la Malaisie. Vers la fin de l'année dernière, les bateaux de surveillance de son Département des pêches ont arrêté trente marins de Sumatra, Indonésie, qui pêchaient illégalement, semble-t-il, dans les eaux malai-siennes à l'ouest de Pagkor. Ils avaient entre 15 et 71 ans.

Leur chalutier, l'équipement et environ 900 kg de poisson ont été confisqués.

### ***La manière forte***

Le braconnage des pêcheurs professionnels est endémique sur le Tonle Sap et le Mékong au Cambodge. Un conseiller technique du ministère de l'agriculture, des forêts et des pêches a récemment prévenu que de telles pratiques constituent une menace pour la survie de plusieurs espèces qui sont vitales pour l'économie cambodgienne.

Dans certaines zones protégées, ils utilisent du poison, du courant électrique et même des explosifs pour attraper le poisson.

Entre juillet et novembre, le gouvernement limite les activités de la pêche commerciale dans certains secteurs pour respecter le cycle de reproduction.

Si le braconnage continue, dans cinq ans plusieurs espèces indigènes, parmi lesquelles la carpe noire, disparaîtront. Mais le gouvernement a bien du mal à sévir parce que ces pêcheurs sont protégés par des gardes armés.

*Parce que la vie est apparue dans la mer, toute chose vivante est sortie du milieu marin. Nous portons en nous le vieil océan, car la formule ionique du sang des vertébrés sur la terre ferme rappelle sans aucun doute l'eau de mer. Cela et beaucoup d'autres choses situent notre place dans l'ordre naturel du monde. Mais entre les êtres humains et tous les autres choses qui vivent, il existe aussi bien des différences. Parmi les millions et les millions d'espèces, seul l'homo sapiens est à ce point capable d'affecter la vie des autres espèces et en même temps, indiscutablement, de s'inquiéter de leur sort.*

—extrait de **Global Marine Biological Diversity**, sous la direction de Elliott A. Norse, Island Press, Washington, 1993.

ICSF/CIAPA est une organisation non gouvernementale travaillant sur des questions concernant les pêcheurs du monde entier. Ce collectif est affilié au Conseil économique et social des Nations Unies et inscrit sur la liste spéciale des organisations non gouvernementales du Bureau international du travail. Il a aussi obtenu le statut d'organisme de liaison auprès de la FAO. L'ICSF est enregistré à Genève et a un bureau à Madras et un bureau à Bruxelles. Il constitue un réseau mondial de militants associatifs, d'enseignants, de techniciens, de chercheurs et de scientifiques. Ses activités incluent le suivi et la recherche, les échanges et la formation, des campagnes et des programmes d'action, la communication. Sa revue SAMUDRA sera heureuse de recevoir des articles ou des réactions. Toute correspondance doit être adressée au bureau d'ICSF à Madras, Inde

Les opinions et les positions exprimées dans les articles publiés sont celles de leur auteur. Elles ne représentent pas nécessairement la position officielle d'ICSF

**publié par**  
Sebastian Mathew  
pour le Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche  
27, College Road. Madras 600 006, Inde  
tél : (91) 44 827 5303 fax : (91) 44 825 4457  
e.mail:madras.fishnet@axcess.net.in

bureau de Bruxelles:  
65 rue Grétry, B-1000 Bruxelles Belgique  
tél : (32) 2 218 1538 fax : (32) 2 217 8305

**édité par**  
SAMUDRA Editorial

**mise en page**  
Satish Babu

**illustrations**  
James S. Jairaj

**photographie de couverture**  
pêcheur chilien

**crédit photographique**  
Philippe Favrelière, Brian O'Riordan, FAO, Solomon Taiyo  
Cornelie Quist, Sebastian Mathew

**brèves**  
avec la permission de Fishnews, Greenpeace International

**imprimé par**  
Nagaraj and Company, Madras

**SAMUDRA Rapport** n 14 Mars 1996

REVUE NON COMMERCE A CIRCULATION RESTREINTE AU RESEAU